

IUS COMMUNE

Zeitschrift für Europäische Rechtsgeschichte

Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts
für Europäische Rechtsgeschichte
Frankfurt am Main

XXVII

Herausgegeben von DIETER SIMON
und MICHAEL STOLLEIS



Vittorio Klostermann Frankfurt am Main
2000

ROBERT FEENSTRA

Editions lyonnaises des *lecturae* de droit civil
de Balde par Jean de Gradibus,
avec un aperçu des autres éditions du XVI^e siècle

En nous invitant à contribuer quelques pages au présent recueil d'études consacré à Baldus de Ubaldis, notre ami Vincenzo Colli nous rappela nos recherches sur Jean de Gradibus, juriste d'origine suisse qui, dans le premier quart du XVI^e siècle, a édité¹ à Lyon nombre d'ouvrages de droit savant, parmi lesquels plusieurs *lecturae* de Balde. En effet, dans la documentation que nous avons réunie depuis longtemps sur cet éditeur de textes, il se trouvait un petit dossier concernant le célèbre juriste italien. Malheureusement le temps nous a manqué pour compléter ce dossier de la façon que nous nous étions proposée. Il ne suffit évidemment pas de décrire quelques éditions qui portent, dans leur titre ou dans leur colophon, le nom de Jean de Gradibus, mais il faut les comparer avec d'autres éditions, antérieures ou postérieures, des ouvrages en question ; cela présuppose des recherches assez difficiles dans l'absence d'une bibliographie de l'œuvre de Balde pour le XVI^e siècle. Nous avons été obligé de nous contenter de réunir quelques éléments pour une pareille bibliographie, limités aux éditions des *lecturae* sur le *Corpus iuris civilis*, les seuls ouvrages de Balde dont Jean de Gradibus s'est occupé (et cela encore en partie seulement).

Jean de Gradibus

Avant de procéder à la discussion de ces éditions de Balde il nous faut donner quelques précisions sur la vie et les activités éditoriales de Jean de Gradibus.²

¹ «Édité» dans le sens de «faire paraître un texte qu'on présente, annote etc.», pas dans celui de «publier et mettre en vente» (cf. le «Petit Robert»).

² Pour ce qui suit nous nous permettons de renvoyer à quelques études antérieures dans lesquelles nous nous sommes occupé de Jean de Gradibus, à savoir : (1) Les *Casus*

Joannes de Gradibus, alias Estherly, était originaire de Loèche (Leuk) en Valais. Après avoir étudié les arts à Bâle (immatriculation en 1473) il s'immatricula dans la nation germanique de l'Université d'Orléans en mars 1477 ; il devint procureur de la nation le 1^{er} novembre 1479, étant *in legibus baccalareus*. De 1476 à 1511 il fut chanoine de la cathédrale de Sion sous le nom de Johannes Eschellier. Il était actif comme imprimeur/éditeur à Poitiers vers 1483, où il fit paraître notamment l'*editio princeps* des *Casus Institutionum* de Guido de Cumis (professeur à Orléans au milieu du XIII^e siècle). Il est difficile à établir quand il a quitté Poitiers.³ On le retrouve à Lyon au plus tard à partir de 1496, quand commencent à paraître les éditions portant son

Institutionum de Guido de Cumis (manuscripts et éditions), in : *Mémoires de la Société pour l'histoire du droit et des institutions des anciens pays bourguignons, comtois et romands* 29 (1968-1969) [Etudes en souvenir de Georges Chevrier, I, paru en 1972], pp. 231-253, réimprimé dans notre *Fata iuris romani. Etudes d'histoire du droit*, Leyde 1974, pp. 260-282, aux pp. 245-246 [274-275] ; (2) Johannes de Platea, Bologneser Professor aus dem Anfang des 15. Jh., Die Überlieferung seiner Schriften mit kurzen Beiträgen über Henricus de Piro, Arnoldus Westphal und Johannes de Gradibus, in : *Europäisches Rechtsdenken in Geschichte und Gegenwart. Festschrift für Helmut Coing zum 70. Geburtstag*, München 1982, pp. 39-62, réimprimé dans notre *Le droit savant au moyen âge et sa vulgarisation*, London 1986 (comme no. IX), aux pp. 45-46 et 60-62 ; (3) Deux traités notariaux du XV^e siècle : l'*Ars notariatus* anonyme et le *Doctrinale florum artis notarie* d'Etienne Marillet, Une orientation bibliographique, in : *Een Rijk Gerecht. Opstellen aangeboden aan prof. mr. P.L. Nève*, (Rechtshistorische reeks van het Gerard Noodt Instituut 41), Nijmegen 1998, pp. 149-175, aux pp. 163-164, 168, 171 et 173. - On y trouvera cités les principaux auteurs qui ont traité de Jean de Gradibus, notamment E. CAILLEMER, *L'enseignement du droit à Lyon avant 1875*, Lyon 1900 (publié également dans *Le deuxième centenaire de l'Académie Nationale des sciences et arts de Lyon, 1700-1900*, Lyon 1901, pp. 149-252), aux pp. 44-47 [188-191].

³ Dans l'une de ses apostilles (la première dans son édition de Johannes Antonius de Sancto Georgio, Lyon 1511, voir *infra* à la note 22) il fait allusion à un épisode qui doit se placer probablement entre 1483 et 1496. En tant que *commissarius in Vasconia, auctoritate apostolica ac regali*, il rendit visite à l'*episcopus Adurensis* (l'évêque d'Aire-sur-l'Adour) qui lui raconta une histoire concernant l'examen qu'avait dû passer Felinus Sandeus pour être admis comme auditeur de la Rote. Ce passage a été signalé déjà par J. F. VON SCHULTE, *Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, II, Stuttgart 1877, p. 340 n. 7 ; il a été édité par M. MONTORZI, *Taccuino Feliniano. Schede per lo studio della vita e l'opera di Felino Sandei*, (Acta doctorum Academiae Pisanae 1), Pisa 1984, pp. 83-84 (note 51). Montorzi suppose que l'évêque d'Aire-sur-l'Adour en question fut Pierre de Foix, qui avait obtenu son doctorat sous Felinus en 1471 (MONTORZI, p. 28). Pierre de Foix y tint le siège épiscopal de 1475 à 1484. La visite de Jean de Gradibus aurait dû avoir lieu en 1484 au plus tard si, en effet, il s'agissait de Pierre de Foix. MONTORZI (p. 48) place l'examen de Felinus en 1487, ce qui semblerait en contradiction avec une nomination à la Rote au début de 1484 (date donnée par N. HILLING, Felinus Sandeus auditor der Rota, in : *Archiv für Katholisches Kirchenrecht* 84 (1904), pp. 94-106, à la page 96). Jean de Gradibus aurait-il rendu visite à l'un des successeurs de Pierre de Foix ? Ou faut-il quand-même dater sa visite en 1483 ou 1484 ?

nom comme auteur d'émendations, de notes marginales, de *summaria*, de tables etc. Il y porte le titre *in utroque iure licentiat* ou *in utroque iure professor*,⁴ ce qui indique qu'il avait complété ses études de droit ;⁵ dans plusieurs éditions il figure en même temps comme *consiliarius regis* ou *magister requestarum regis*. Ses annotations mentionnent entre autres des décisions du tribunal de Lyon.⁶ Nous n'avons pas trouvé des activités éditoriales de sa part après une édition de 1522.⁷ Il est probablement mort entre 1522 et 1530.⁸

Quant aux ouvrages qu'il a édités, il en existe plusieurs listes publiées au XVIII^e siècle⁹ mais elles sont loin d'être complètes. Quelques ajouts ont été fournis *obiter* par plusieurs auteurs des XIX^e et XX^e siècles¹⁰ mais la source principale pour obtenir une reconstitution fondamentale de ces listes ne semble pas avoir été utilisée jusqu'ici : la *Bibliographie lyonnaise* de Baudrier.¹¹ Depuis quinze ans nous avons réuni une documentation sur les éditions portant le nom Jean de Gradibus basée sur cet ouvrage et sur nos propres recherches dans un certain nombre de bibliothèques européennes, notamment britanniques. Nous n'avons pas encore pu classer les résultats pour l'ensemble des ouvrages concernés. Ce n'est que pour quelques-uns de ces ouvrages que nous avons publié des détails ;¹² dans la présente étude nous le ferons pour les ouvrages de Balde. Pour les autres nous nous limiterons ici à une simple énumération provisoire,

⁴ Ou *utriusque iuris professor*, cf. CAILLEMER (note 2), pp. 44 [188] et s.

⁵ Pas plus que cela. C'est à tort qu'on a interprété cette qualification dans le sens d'un enseignement. CAILLEMER (note 2), p. 47 [191], ne se prononce pas assez catégoriquement contre pareille interprétation quand il écrit : « son enseignement n'avait certainement pas de caractère officiel ».

⁶ Il cite aussi une décision du tribunal de Berne, voir FEENSTRA, Johannes de Platea (note 1), p. 61 n. 147.

⁷ Il s'agit précisément de l'édition de la *lectura* de Balde sur les *Libri Feudorum*, voir *infra*, aux notes 170 et s.

⁸ Peut-être déjà avant juillet 1524, voir *infra*, note 181.

⁹ Voir en premier lieu P. MARCHAND, *Dictionnaire historique ou Mémoires critiques et littéraires concernant la vie et les ouvrages de divers personnages distingués, particulièrement dans la République des lettres*, I, La Haye 1758, pp. 209-210 ; cf. aussi PH. ARGELATUS, *Bibliotheca scriptorum mediolanensium*, Mediolani 1745, col. 700-701 et 1995, ainsi que J. CHR. ADELUNG, *Fortsetzung und Ergänzungen zu ... Jöchers allgemeinem Gelehrten-Lexico*, II, Leipzig 1787, col. 1562-1563.

¹⁰ Voir outre CAILLEMER (note 2), les ouvrages de A. DE LA BOURALIERE et de H. KANTOROWICZ, cité par FEENSTRA, Guido de Cumis (note 2), pp. 245-246 [274-275].

¹¹ [H. ET J.] BAUDRIER, *Bibliographie lyonnaise*, I-XII, Lyon, Paris 1895-1921, réimprimé à Paris en 1964, avec un nouveau volume de tables, Paris 1965.

¹² Voir nos études citées *supra*, note 2, sous les nos. 2 et 3.

avec titres simplifiés et sans précisions bibliographiques.¹³ Pour chaque ouvrage nous mentionnerons seulement l'année de la première édition (dans les cas où il y a eu plusieurs éditions portant le nom de Jean de Gradibus).¹⁴ Nous avons suivi, en principe, un ordre chronologique : les ouvrages de droit savant y sont donc mélangés avec d'autres, même non-juridiques.

Les premières éditions à signaler concernent le *Codex* et les *Institutiones*. Elles ont été imprimées à Lyon par Petrus de Ungaris, en 1496 et 1497 respectivement.¹⁵

En 1501 ont suivi : Johannes Faber, *In quattuor libros Institutionum*, et le *Doctrinale florum artis notariae*.¹⁶

1502 : Petrus de Ancharano, *Super Sexto Decretalium* ;

1503 : Jean Boutillier, *Somme rural* ;

1506 : Jason de Mayno, *Super titulo actionum* ;

1507 : Johannes de Platea, *In quattuor libros Institutionum* ;¹⁷

1508 : Baldus, *Super prima [secunda] parte Digesti Veteris* ;

[*Super prima [secunda] parte Infortiati*] ; *Super Digesto Novo* ;¹⁸

1508 : Angelus Aretinus, *De maleficiis* ;¹⁹

¹³ Notre documentation sera à la disposition des lecteurs qui voudraient nous adresser des questions de détail sur l'un ou l'autre des ouvrages édités par Jean de Gradibus. Signalons que la plupart des éditions énumérées ne figurent pas dans les listes mentionnées dans les notes 9 et 10.

¹⁴ Comme nous le verrons pour les éditions des ouvrages de Balde, il arrive aussi que les éléments ajoutés par Jean de Gradibus sont repris dans d'autres éditions sans mentionner son nom.

¹⁵ Voir *Gesamtkatalog der Wiegendrucke* VII, Leipzig 1938, nos. 7750 (*Codex*) et 7648 (*Institutiones*). Pour le *Codex* le GW ne cite pas le passage dans le colophon où figure le nom de Jean de Gradibus : «... cum summariis super singulis legibus, pro quibus aptandis non unum vel duos sed plures ego Johannes de Gradibus in utroque iure licentiatum sum secutus doctores egregios prout magis legum sententia congruere casus ipse videbatur». Pour les *Institutiones*, en revanche, le passage en question est bien cité in extenso ; le GW signale même deux autres éditions dans lesquelles les ajouts de Jean de Gradibus figurent également (nos. 7649 et 7652).

¹⁶ Pour cette édition du *Doctrinale* voir FEENSTRA, Deux traités (note 2), pp. 170–171 ; détails sur les éditions ultérieures du *Doctrinale* par Jean de Gradibus *ibidem*, pp. 171–173.

¹⁷ Voir FEENSTRA, Johannes de Platea (note 2), p. 52, no. 4 ; sous les nos. 5 à 10 six éditions ultérieures jusqu'en 1548. A ajouter une édition Trino 1521, décrite par A. GENTILINI, *La repubblica dei giuristi : edizioni giuridiche del '500 della libreria Zauli Naldi*, Faenza 1994, p. 340, no. 469.

¹⁸ Voir les détails *infra*. La mention des *lecturae* sur l'*Infortiatum* est mise entre crochets parce que le nom de Jean de Gradibus ne figure pas dans l'édition.

¹⁹ Voir D. et P. MAFFEI, *Angelo Gambigioni, giureconsulto aretino del Quattrocento. La vita, i libri, le opere*, (Biblioteca della Rivista di storia del diritto italiano 34), Roma

- 1508 : *Decisiones Capellae Tholosanae*, avec les notes de Stephanus Auffrerius ;
- 1508 : Egidius de Bellemere, *Decisiones Rotae* ;
- 1508 : Guido Papa, *Decisiones Parlamenti Dalphinensis* ;
- [avant 1509] : édition de l'*Infortiatum* ;²⁰
- 1509 : édition du *Volumen* [dernière partie du *Corpus iuris civilis*] ;²¹
- 1509 : Petrus Ravennas, *Alphabetum aureum* ;
- 1509 : traduction française du *Monitorium contra Venetos* du pape Jules II ;
- 1510 : Johannes Andreae, *Mercuriales* ;
- 1510 : Nicolaus de Milis, *Repertorium* ;
- [avant 1511] : Bartholomaeus Caepolla, *Tractatus de servitutibus et Cautelae* ;
- [avant 1511] : Dominicus de Sancto Geminiano, *Super Sexto Decretalium* ;
- 1511 : Franciscus Zabarella, *In Clementinarum volumen* ;
- 1511 : Johannes Antonius de Sancto Georgio, *Super Decretum* ;²²

1994, p. 95 ; les auteurs mentionnent (pp. 95–96) deux autres éditions portant «Correcta per Iohannem de Gradibus», l'une de Lyon sans date, l'autre de Lyon 1514.

²⁰ Il s'agit d'une édition qui est mentionnée dans GW (note 15), VII, col. 132, comme «nach 1510 von Jacques Sacon gedruckt». Le catalogue imprimé du British Library porte : «[Lugduni 1520?]» ; cette datation est reprise par S. von GÜTLINGEN, *Bibliographie des livres imprimés à Lyon au seizième siècle*, I, (Bibliotheca bibliographica Aureliana 135), Baden-Baden et Bouxwiller 1992, p. 256, no. 212, qui ne semble pas connaître d'autres exemplaires. Nous en avons trouvé plusieurs : à Berlin (Staatsbibliothek), à Marbourg (Univ. Bibliothek) et à Leyde (Univ. Bibliotheek, collection Meijers). Le colophon porte : «Novissime per magistrum Johannem de Gradibus utriusque iuris professorem quam diligentissime emendatum, multis summaris rite prioribus superadditis». A notre avis cette édition doit être antérieure à celle chez Nicolaus de Benedictis, Lyon, datée du 23 juillet 1509, qui porte également la mention concernant les *summaria addita* par Jean de Gradibus mais en ajoutant : «Postremoque ... addite sunt per eundem de gradibus concordantie iuris canonici cum annotationibus notatu ac memoria dignis in margine huius voluminis», voir GÜTLINGEN, p. 115, no. 40, mentionnant des exemplaires à Berlin et à Cambridge (2).

²¹ Chez Jacobus Mareschal, faisant partie d'une série de presque toutes les parties du *Corpus iuris civilis*, voir BAUDRIER (note 11), XI, p. 387, et GÜTLINGEN (note 20), II, (Bibliotheca bibliographica Aureliana 141 ; 1993), p. 193. Nous avons vu les exx. de Cambridge (Pembroke College) et de Berne (Stadt- und Univ. Bibl.). Il s'agit d'un *Volumen* sans les Institutes. La page de titre porte : «cum concordantiis textuum et glosarum iuris pontificii ... et annotationibus memoratu dignis per ... magistrum iohannem de gradibus, utriusque iuris professorem, magistrum requestarum ... francorum regis, suis locis insertis». Une réimpression (avec les mêmes détails dans le titre) parut chez Jacobus Mareschal en 1511, voir GÜTLINGEN II, p. 195, no. 4 ; nous avons vu l'ex. de Cambridge (Corpus Christi College).

²² Cf. *supra*, note 3.

- 1512 : Antonius Florentinus, *Historiae* ;²³
 1513 : Angelus Aretinus, *Super Institutionibus* ;²⁴
 1513 : Hieronymus, *Epistolae* ;
 1513–1514 : Felinus Sandeus, *In Decretales* ;
 1514 : Azo, *Summa* ;
 1515 : Paulus de Castro, *Commentaria* ;
 1516 : *Biblia*, avec extraits de Flavius Josephus ;
 1516 : Johannes de Platea, *Super Tribus Libris* ;²⁵
 1516 : Guido de Baysio, *Super Decreto* ;
 1517 : Johannes de Imola, *Super primo [secundo, tertio] Decretalium* ;
 1517 : Cynus, *Super Codice* ;
 1517–1518 : Alexander Tartagnus, *Consilia* ;
 1518 : Andreas Barbatia, *Tractatus de praestantia cardinalium* ;
 1519 : Johannes Petrus de Ferrariis, *Practica* ;
 1520 : *Repertorium* sur les *Lecturae* de Iason Maynus ;²⁶
 [après 1520] : Philippus Decius, *Super Decretalibus* ;
 1522 : Philippus Francus, *Super Sexto Decretalium* ;
 1522 : Baldus, *Super Feudis*.²⁷

*Les lecturae de Balde sur le Corpus iuris civilis
et leurs éditions du XVI^e siècle*

De la liste provisoire que nous venons de présenter il ressort que Jean de Gradibus s'est occupé de Balde seulement pour ce qui concerne ses *lecturae* sur le Digeste (1508) et sur les *Libri Feudorum* (1522).

Avant de procéder à une analyse plus approfondie de ces éditions de 1508 et de 1522, nous donnerons un bref aperçu de toutes les éditions du XVI^e (et du XVII^e) siècle des *lecturae* de Balde sur le *Corpus iuris*

²³ MARCHAND (note 9), pp. 209–210, dit à tort que cette édition date déjà de 1491, voir CAILLEMER (note 2), p. 45 n. 5.

²⁴ Voir MAFFEI (note 19), p. 103. Nous avons vu les exx. de Cambridge (Caius College), de Troyes et de Wiesbaden. Pour des réimpressions voir, outre MAFFEI, p. 103 et s., FEENSTRA, Guido de Cumis (note 2), p. 250 [279] n. 2 ainsi que pp. 247–248 [276–279], où les rapports entre ces éditions et l'*editio princeps* des *Casus Institutionum* de Guido de Cumis par Jean de Gradibus, de 1483 ou 1484, sont expliqués.

²⁵ Voir FEENSTRA, Johannes de Platea (note 2), p. 45, no. 5 ; sous les nos. 6 à 8 trois éditions ultérieures jusqu'en 1550.

²⁶ Des *repertoria* de Jean de Gradibus figurent aussi dans des éditions d'ouvrages d'autres auteurs, mais dans ces cas il y a probablement aussi d'autres éléments provenant de lui ; pour les *lecturae* de Iason Maynus il semble bien que son *repertorium* est sa seule contribution.

²⁷ Voir les détails *infra*.

civilis,²⁸ y compris celles dont Jean de Gradibus ne s'est pas occupé (*lecturae* sur le Code) et celle qui a été faussement attribuée à Balde (*lectura* sur les Institutes).²⁹ Sauf indication du contraire toutes les éditions que nous signalons sont in-folio.

En principe, les éditions du XVI^e siècle ne constituent que la suite³⁰ des éditions incunables, répertoriées par Vincenzo Colli.³¹ Aucune des *lecturae* de Balde sur le droit civil n'a été imprimée pour la première fois après 1500.

²⁸ Pour ce qui suit, nous nous sommes servi, en principe, seulement de BAUDRIER (note 11) et des catalogues imprimés de quelques grandes bibliothèques (Bibliothèque Nationale à Paris et British Library à Londres) ainsi que du *National Union Catalog, Pre-1956 Imprints*, [London, Chicago] 1968 et s. (NUC). Pendant un séjour à Oxford comme visiting fellow de All Souls College en 1986 nous avons pu visiter un certain nombre de bibliothèques britanniques, notamment celles de quelques «Colleges» à Oxford et à Cambridge. En 1988 un séjour au Max-Planck-Institut für europäische Rechtsgeschichte à Francfort-sur-le-Main nous a permis de faire des recherches dans plusieurs bibliothèques allemandes (et dans celle de Bâle). Le contrôle et l'élargissement de notre dossier nous ont été beaucoup facilités par l'aide que nous a offert M. Douglas Osler (Francfort-sur-le-Main) : il a très aimablement mis à notre disposition tout le matériel qu'il avait réuni sur Balde dans la préparation de son *census* d'ouvrages de droit du XVI^e siècle (il nous a envoyé un «outprint» datant de février 2000, auquel nous nous référerons – comme OSLER, *Census* – dans les cas où il cite soit des exemplaires qui ne nous étaient pas connus par d'autres voies soit des ouvrages bibliographiques que nous n'avions pas encore consultés nous-même). Pour les éditions des *lecturae* sur le Digeste (voir *infra*, dans la section suivante) quelques renseignements supplémentaires très précieux nous ont été fournis par M. Vincenzo Colli (Francfort-sur-le-Main).

²⁹ Pour cette fausse attribution voir D. MAFFEI, Bartolomeo da Novara (†1408), autore della «Lectura Institutionum» attribuita a Baldo degli Ubaldi, in : *Rivista di storia del diritto italiano* 63 (1990), pp. 5–22, réimprimé dans D. MAFFEI, *Studi di storia delle università e della letteratura giuridica*, (Bibliotheca eruditorum 1), Goldbach 1995, pp. 207–224. Cette *lectura* n'a d'ailleurs pas été éditée par Jean de Gradibus au XVI^e siècle.

³⁰ Voir maintenant les observations très pertinentes sur «the unfortunate fossilisation of the chosen date of transition at the year 1500» chez D. J. OSLER, *Bibliographica iuridica 1 : Catalogue of books printed on the continent of Europe from the beginning of printing to 1600 in the library of the Max-Planck-Institut für Europäische Rechtsgeschichte, Frankfurt am Main*, (Ius commune Sonderhefte 130), Frankfurt am Main 2000, pp. XI et s.

³¹ V. COLLI, *Incunabula operum Baldi de Ubaldis*, in : *Ius commune* 26 (1999), pp. 241–297. Pour ce qui concerne la section XVI (Excerpta ex operibus Baldi) on consultera également R. FEENSTRA, *Kaiserliche Lehnrechte, Die Libri feudorum in deutscher Fassung nach Alvarotus und andere Inkunabeldrucke zum Lehnrecht, mit Beiträgen über Johannes de Vanckel und die casus summarii des Baldus*, in : *TRG* 63 (1995), pp. 337–354, aux pp. 351–353. Nous croyons avoir démontré que le titre «Baldus de Ubaldis, Casus breves in Codicem et Institutiones» est une appellation erronée, inventée par Campbell en 1874 et malheureusement reprise par la plupart des catalogues d'incunables : les *casus breves* sur le Code et sur les Institutes dans les éditions mentionnées par Colli sous les nos. 165, 166 et 167 n'y portent pas le nom de Balde et n'ont pas été empruntés à ses *lecturae*.

Les *lecturae* sur le Code (livres I à IX) ont été les premières à être imprimées au XVI^e siècle. Il en existe une édition de 1502 à Lyon chez Nicolaus de Benedictis, en quatre volumes ;³² aux additions d'Alexander Tartagnus – qui se trouvent déjà dans les éditions incunables³³ – ont été ajoutées celles d'Andreas Barbatia.³⁴ Une nouvelle édition parut à Lyon chez Jacobus Sacon en 1513–1514.³⁵ Outre les additions déjà mentionnées y figurent celles de Celsus Hugonis Dissutus,³⁶ qui ajouta également un *repertorium*. Une réimpression de cette version parut à Turin en 1517–1518.³⁷ Une troisième version, parue en 1519–1520 tant à Venise qu'à Lyon,³⁸ porte de nouvelles additions (de J. F. Musaptus)³⁹ et un nouveau *repertorium* (d'Henri Ferrandat) ;⁴⁰ la quatrième partie semble avoir paru seulement à Venise.⁴¹ Cette version a été reprise dans d'autres éditions lyonnaises, à savoir celles de 1526 (Vincentius de Portonariis ; imprimée par Joannes Moylin alias Cambray),⁴² de 1535 [1532] (Sebastianus Gryphius), de 1539

³² Voir GÜTLINGEN I (note 20), pp. 106–107, no. 8. Elle décrit l'ex. de Berlin (Staatsbibl.) ; autres exx. à Paris (Bibl. Nat.), à Oxford (New College) et à Halle (Univ. Bibl. ; OSLER, Census [note 28]).

³³ Voir COLLI (note 31), pp. 263–269, nos. 35–60.

³⁴ Sur Barbatia (ca. 1400–1479) voir dernièrement E. CORTESE, *Il diritto nella storia medievale*, II : *Il basso medioevo*, Roma 1995, p. 38 et n. 65. Ses *additiones* sur Balde sont mentionnées par SCHULTE II (note 3), p. 311 n. 36 ; cf. également *infra*, notes 54 et 123.

³⁵ Ex. complet, en 5 tomes, à Oxford (All Souls College ; description par OSLER, Census [note 28]) ; BAUDRIER (note 11), XII, p. 335, et GÜTLINGEN I (note 20), p. 231, nos. 115 et 116, ne décrivent que les tomes 2 (super sexto libro Codicis) et 3 (super septimo, octavo et nono Codicis) d'après un ex. à Trèves.

³⁶ Sur Celse-Hugues Descousu (Dissutus) voir D. MAFFEI, *Giuristi medievali e falsificazioni editoriali del primo Cinquecento. Iacopo di Belviso in Provenza?* (Ius commune Sonderhefte 10), Frankfurt am Main 1979, *passim*.

³⁷ Ex. à Oxford (St. John's College ; description par OSLER, Census [note 28]).

³⁸ Edition de Venise chez Philippus Pincius (4 parties du 5 mars 1519, *repertorium* du 15 septembre 1520) ; ex. vu à Munich (Bayer. Staatsbibl.). Edition de Lyon chez Sacon (3 parties de 1519, *repertorium* du 10 janvier 1520 ; pas de 4^e partie?) ; exx. à Marbourg (Univ. Bibl.), à Bâle (Univ. Bibl.) et dans NUC (note 28), NB 0061512 (Harvard).

³⁹ Sur (Giovanni) Francesco Mussato, qui enseignait le droit à Padoue à la fin du XV^e siècle, voir A. BELLONI, *Professori giuristi a Padova nel secolo XV. Profili bio-bibliografici e cattedre*, (Ius commune Sonderhefte 28), Frankfurt am Main 1986, pp. 49, 329 et 355.

⁴⁰ Sur Ferrandat voir MAFFEI, *Giuristi medievali* (note 36), p. 29 n. 70 et p. 58 n. 148.

⁴¹ Pour les édd. lyonnaises cf. *supra*, note 38 : dans l'ex. de Marbourg la 3^e et la 4^e partie manquent, dans ceux de Bâle et d'Harvard la 4^e partie est de Venise.

⁴² Nous avons vu un ex. complet à Amsterdam (Univ. Bibl.) ; autre ex. à Paris (Bibl. Nat.). Ex. incomplet à Gand (Univ. Bibl.), voir BAUDRIER (note 11), XII, p. 388, et GÜTLINGEN (note 20), III, (Bibliotheca bibliographica Aureliana 147 ; 1995), pp. 59–61, nos. 98 et 102.

(M. et G. Trechsel),⁴³ de 1542–1543 (Compagnie des libraires)⁴⁴ ainsi que de 1544⁴⁵ et de 1545⁴⁶ (même éditeur). Dans une édition de 1551 (Compagnie des libraires)⁴⁷ on trouve encore des additions de Philippus Decius ; nouvelles éditions du même éditeur en 1556,⁴⁸ 1561⁴⁹ et 1564⁵⁰ (dans celles de 1561 et de 1564 la *lectura* sur les *Tres Libri* a été incorporée dans le dernier tome, voir *infra*).

De la même année 1502 il existe une édition, imprimée par Jacobus Sacon pour Jacobus Huguetan à Lyon et à Paris,⁵¹ de la *lectura* sur les *Libri Feudorum* (avec son commentaire sur la *Pax Constantiae*) ;⁵² elle

⁴³ Une éd. de 1532 se trouve à Bâle (Univ. Bibl., d'après le cat.) ; OSLER, Census (note 28), signale un ex. de 1535 (1532) à Sienne (Bibl. Univ.). L'existence d'une édition de 1539 des *lecturae* sur le Code (chez Melchior et Gaspard Trechsel) ne nous était pas connue avant consultation de GÜTLINGEN (note 20), VI, (Bibliotheca bibliographica Aureliana 177 ; 1999), pp. 141–142, nos. 111–115. Elle signale un ex. complet à Lyon (Bibl. Mun.) et un ex. incomplet à Wolfenbüttel (Herzog-August-Bibl.) ; à ajouter un ex. à Zutphen (Librije St. Walburg)

⁴⁴ Ex. complet à Dillingen (Studienbibl.) ; voir aussi BAUDRIER (note 11), XII, pp. 5, 257 et 401 (trois parties seulement) et GÜTLINGEN III (notes 20 et 42), p. 94, no. 235 (Cod. I–III) et VI (1999), p. 150, no. 15 (Cod. VII–IX et *Repertorium*), donnant la description d'exx. à Lyon (Bibl. Mun.).

⁴⁵ Ex. complet à Gênes (5 tomes, voir OSLER, Census [note 28]) ; cf. BAUDRIER (note 11), XII, p. 257.

⁴⁶ Exx. complets à Oxford (Bodleian Libr.) et à Marbourg (Univ. Bibl.) ; ex. incomplet à Francfort-sur-le-Main (Max-Planck-Institut), voir OSLER, Bibliographica I (note 30), p. 569, nos. 2217 et 2218.

⁴⁷ Ex. à Edinbourg (Univ. Libr. ; avec *Repertorium* de 1549), voir OSLER, Census (note 28) ; cf. BAUDRIER (note 11), XI, p. 146.

⁴⁸ Exx. à Barcelone (Col. Abogados ; OSLER, Census [note 28]) et à Munich (BSB).

⁴⁹ Ex. à Francfort-sur-le-Main (Max-Planck-Institut), voir OSLER, Bibliographica I (note 30), pp. 569–570, nos. 2219–2222. Autre ex. à Londres (Brit. Libr.).

⁵⁰ Nous avons vu un ex. complet à Mayence (Univ. Bibl.) ; autre ex. dans NUC (note 28), NB 0061527. Cf. BAUDRIER (note 11), I, pp. 35–36.

⁵¹ Voir le titre complet chez BAUDRIER (note 11), XI, p. 273 ; cf. GÜTLINGEN I (note 20), p. 205, no. 7. Nous avons vu des exx. à Oxford (All Souls College) et à Cologne (Univ. Bibl.). Pour d'autres exx. nous renvoyons – ici comme pour la plupart des éditions suivantes de cette *lectura* – à C. DANUSSO, *Ricerche sulla «Lectura Feudorum» di Baldo degli Ubaldi*, (Università degli Studi di Milano, Facoltà di giurisprudenza, Pubblicazioni dell'Istituto di storia del diritto italiano 16), Milano 1991, pp. 26–27, qui énumère presque toutes les éditions du XVI^e siècle, en se référant aux principaux catalogues imprimés (elle a reçu également des renseignements contenus dans le «Census» de D. Osler).

⁵² Le commentaire sur la *Pax Constantiae* avait été édité ensemble avec la *lectura* sur les *Libri Feudorum* dans huit éditions incunables, voir COLLI (note 31), pp. 277–278, nos. 95–102 (pour le no. 102 il ne le mentionne pas mais il semble bien s'y trouver). Il existe également des éditions incunables du *Volumen* dans lesquelles il figure comme *glossa Baldi* au texte de la *Pax Constantiae*, voir COLLI, pp. 279–280, nos. 103–107. Cette tradition s'est continuée dans les éditions du XVI^e et du XVII^e siècle. Une édition à part du *De Pace Constantie tractatus* a paru à Milan chez les frères de Legnano (sans

paraît être une réimpression de l'édition incunable de Lyon 1497 par Jacobinus Suigus et Nicolaus de Benedictis,⁵³ qui contient, outre l'*Epitaphium Baldi* et la *Tabula quaestionum* d'Ambrosius Terzagus, des *additiones* d'Andreas Barbatia (et de quelques autres auteurs).⁵⁴ Cette édition de 1502 fut réimprimée à Lyon par Jacobus Sacon en 1508 (pour Jacobus Huguetan)⁵⁵ et en 1517 (pour Vincentius de Portonariis)⁵⁶ ainsi que par Philippus Pincius Mantuanus à Venise en 1516.⁵⁷ Des modifications furent apportées dans l'édition de Lyon 1522, publiée par Jean de Gradibus ; nous traiterons plus bas de cette édition et de celles qui l'ont suivie.⁵⁸

La première édition (au XVI^e siècle) de la *lectura* sur les *Tres Libri*⁵⁹ parut en 1504 à Milan chez Johannes Angelus Scinzenzeler ;⁶⁰ elle fut probablement reprise de celle de 1492 chez Ulrich Scinzenzeler.⁶¹ La première édition lyonnaise datée est celle de 1518 chez Jacobus Mareschal⁶² (une édition sans date, probablement antérieure à 1518,

date, mais après 1502, voir OSLER, Censur, signalant un ex. à Naples, Bibl. Naz.). On trouve le texte aussi dans les recueils de *Tractatus* de Lyon 1535 et 1544.

⁵³ Voir COLLI (note 31), p. 278 no. 101. Il mentionne sept autres éditions incunables sous les nos. 95-100 et 102.

⁵⁴ Ces *additiones* de Barbatia (et de «*nonnulli alii*») proviennent de Petrus Care, Ducalis Sabaudie Senator, comme le dit Jacobinus Suigus dans sa dédicace de l'édition de 1497 à ce personnage (au verso de la page de titre). Le texte de cette dédicace figure également dans l'édition de 1502 et dans la plupart des autres éditions du XVI^e siècle, mais sans le nom de Petrus Care (et sans que n'apparaisse sa provenance de Suigus). Apparemment Petrus Care avait été l'élève de Barbatia car Suigus écrit : «*Barbatiam tuum quo aliquando magistro sis usus libentissime leges*». Des *additiones* de Barbatia figurent aussi en marge du commentaire sur la *Pax Constantiae*.

⁵⁵ Ex. complet à Halle (Univ. Bibl.), voir OSLER, Censur (note 28). Un ex. sans page de titre se trouve à Aberdeen (Univ. Libr.).

⁵⁶ Nous avons vu des exx. à Oxford (Merton College), à Marbourg (Univ. Bibl.) et à Munich (Bayerische Staatsbibliothek). Pour d'autres exx. - à Bâle et à Gand - voir BAUDRIER (note 11), V, p. 415, et GÜTLINGEN I (note 20), p. 244, no. 168. Pour le titre voir *infra*, note 171.

⁵⁷ Nous avons vu un ex. à Mayence (Gutenberg Museum) ; le colophon, au fol. 90v, porte la date du premier mars 1516. Nous n'avons trouvé nulle part une mention de cette édition.

⁵⁸ Voir *infra*, aux notes 169 et s.

⁵⁹ Dans les éditions imprimées elle est presque toujours accompagnée de la *lectura* d'Angelus de Ubaldis sur les *Tres Libri* ; cf. cependant *infra* note 63.

⁶⁰ Un ex. figure dans NUC (note 28), NB 0061510 (Harvard) ; OSLER, Censur (note 28), signale un ex. à Halle (Univ. Bibl.). A ajouter un ex. à Munich (BSB).

⁶¹ Voir COLLI (note 31), p. 269, no. 62 ; autres édd. sous les nos. 61, 63 et 64.

⁶² Nous avons vu un ex. à Munich (Bayer. Staatsbibl.) ; d'autres exx. à Paris (Bibl. Nat.), à Londres (Brit. Libr.), à Bâle (Univ. Bibl.) et à Oxford (St. John's College ; OSLER, Censur [note 28]). Cf. BAUDRIER (note 11), XI, p. 401, et GÜTLINGEN II (notes 20 et 21), p. 209, no. 55.

est difficile à classer⁶³). Elle fut suivie d'une édition de 1533 chez Jacobus Myt pour Vincentius de Portonariis⁶⁴ et d'une autre de 1541 chez Joannes Dominicus Guarnerius pour Jacobus Giunta.⁶⁵ Depuis 1561 la *lectura* sur les *Tres Libri* est été incorporée dans la série des éditions des *lecturae* sur le Code (livres I à IX).⁶⁶

C'est entre 1504 et 1508 que parurent à Venise les premières éditions des *lecturae* sur le Digeste. Des modifications et des compléments y furent apportés dans des éditions lyonnaises de 1508 par Jean de Gradibus ; nous traiterons dans la section suivante de toutes ces éditions et de celles qui les ont suivies.⁶⁷

La *lectura* sur les Institutes (faussement attribuée à Balde) connu – après avoir été réimprimée en 1507 à Milan⁶⁸ et en 1518 à Trino⁶⁹ – une édition lyonnaise en 1522 chez Jacobus Sacon pour Vincentius de Portonariis.⁷⁰ Elle fut suivie d'éditions de Venise 1530⁷¹ et de Lyon 1543 et 1558.⁷² En 1562 la *lectura* sur les Institutes fut incorporée dans une édition du Digeste dont nous traiterons plus bas.⁷³

Nous avons mentionné des éditions parues jusqu'en 1564. Les éditions ultérieures constituent, à notre avis, une nouvelle catégorie :

⁶³ A Oxford (All Souls College) il existe un texte imprimé de la *lectura* de Balde sur les *Tres Libri* sans page de titre et sans colophon. En 1986 nous l'avions trouvé dans le catalogue mais il ne nous fut pas possible de le consulter. Nous tenons à remercier notre collègue et amie Margaret Hewett (Le Cap) de l'avoir inspecté pour nous en avril 2000. L'édition ne semble pas porter les *summaria* de l'éd. de 1518 et est donc probablement antérieure à celle-ci. Elle ne contient que le texte de Balde et n'est pas accompagnée de la *lectura* d'Angelus de Ubaldis (cf. *supra*, note 59).

⁶⁴ Nous disposons de quelques copies de l'exemplaire de Tübingen (Univ. Bibl.). L'édition n'est mentionnée ni par Baudrier ni par Gültlingen ; elle compte 54 feuillets (texte aux fol. 2–47).

⁶⁵ Exx. à Londres (Brit. Libr.), à Aberdeen (Univ. Libr.), à Munich (Bayer. Staatsbibl.) et à Faenza ; pour ce dernier ex. voir GENTILINI (note 17), p. 436, no. 604.

⁶⁶ Pour les éditions de Lyon 1561 et 1564 voir *supra*, notes 49 et 50.

⁶⁷ Voir *infra*, aux notes 84 et s.

⁶⁸ Ex. à Paris (Bibl. Nat.) ; cf. aussi NUC (note 28), NSB 0010907. Pour les éditions incunables voir COLLI (note 31), pp. 275–277, nos. 89–94.

⁶⁹ Ex. à Munich (Bayer. Staatsbibl.).

⁷⁰ Nous avons vu un ex. à Amsterdam (Univ. Bibl.) ; autres exx. à Paris (Bibl. Nat.), à Londres (Brit. Libr.) et à Bâle (Univ. Bibl.) ; cf. BAUDRIER (note 11), XII, p. 360, mentionnant encore un ex. à Salins (Bibl. Mun.), et GÜTLINGEN I (note 20), pp. 260–261.

⁷¹ Ex. à Munich (BSB) ; cf. aussi NUC (note 28), NB 0061557 (Harvard).

⁷² De l'éd. de 1543 nous avons vu un ex. à Leyde (Univ. Bibl., Collection Meijers) ; d'autres exx. à Londres (2 exx., Brit. Libr.) et à Dillingen (Studienbibl.). OSLER, *Census* (note 28) mentionne encore des exx. à Salins (Bibl. Mun.) et à Gênes. – De l'éd. de 1558 il y a des exx. à Utrecht (Univ. Bibl.) ; cf. *infra*, note 139) et à Munich (BSB).

⁷³ *Infra*, note 141.

elles portent toutes le caractère d'*opera omnia*⁷⁴ sur le droit civil proprement dit – c'est-à-dire à l'exclusion des *Libri Feudorum*⁷⁵ –, pourvus d'un nouvel index commun.⁷⁶ La première édition de ce genre paraît être celle de Venise 1572, *apud Iuntas*, en dix tomes.⁷⁷ Il en existe des rééditions à Venise de [1576-] 1577,⁷⁸ de 1586,⁷⁹ de 1599⁸⁰ et de 1615–1616.⁸¹ Les éditions de Turin 1576 (*apud haeredes Nicolai Bevilaquae*)⁸² et de Lyon 1585 (au lion moucheté)⁸³ semblent avoir repris également tous les éléments de celle de Venise 1572.

⁷⁴ Pour les éditions antérieures on peut bien constater que parfois le même éditeur a fait paraître une série de *lecturae* de Balde sur le droit civil avec peu d'intervalles mais ce qui y manque c'est une certaine uniformité dans les titres et une table commune.

⁷⁵ La *lectura* sur les *Libri Feudorum* ne fait pas partie des éditions de Venise que nous mentionnons ci-dessous. Quant aux éditions des *opera omnia* à Turin 1576 et à Lyon 1585, il y a bien des éditions de cette *lectura* par les mêmes éditeurs – à Turin deux ans plus tard (1578), à Lyon dans la même année (1585) – mais la *lectura* reste en dehors de la table commune. On constatera le même phénomène pour ce qui concerne la *lectura* de Balde sur les trois premiers livres des Décrétales (dont nous ne traiterons pas dans le cadre du présent article).

⁷⁶ Qui comprend toutes les choses et opinions mémorables «*quae in ... commentariis ad libros Digestorum, Codicis et Institutionum nec non in Tract. de Pactis et Constituto continentur*» ; cet index remplace celui de Thierry pour les *lecturae* sur les différentes parties du Digeste (voir *infra*, à la note 100), celui de Ferrandat pour les *lecturae* sur le Code (voir *supra*, à la note 40) et l'index anonyme pour la *lectura* sur les Institutes.

⁷⁷ Un ex. dont tous les tomes sont de 1572 est décrit dans NUC (note 28), NB 0061529. Assez souvent on trouve des exx. «mêlés», dont un ou plusieurs tomes sont de 1577 ; tel par exemple l'ex. de Nimègue (Univ. Bibl.) dont tous les tomes sont de 1572, sauf celui sur la première partie du *Digestum Vetus*, qui est de 1577. – Nous tenons à signaler que pour les éditions à partir de 1572 nous ne pouvons pas donner autant de détails que pour les éditions antérieures.

⁷⁸ Outre des exx. dont tous les tomes portent 1577, il y en a où seul le tome contenant la *lectura* sur les Institutes est de 1576 ; tel est le cas de l'ex. de Leyde (Univ. Bibl.).

⁷⁹ Un ex. de cette édition se trouve entre autres à Leyde (Univ. Bibl., collection Meijers) ; une description typographique de l'ex. de Faenza dans GENTILINI (note 17), pp. 438–439, no. 608. L'édition se distingue des deux précédentes par l'ajout de notes marginales de Brunorus a Sole à la *lectura* sur l'*Infortiatum*, voir *infra*, note 142.

⁸⁰ Pour une description voir par exemple le catalogue imprimé de la Bibliothèque Nationale à Paris, tome 196, col. 738–739.

⁸¹ Décrite dans le catalogue de la Bibl. Nat. à Paris, tome 196, col. 739–740. Un ex. complet se trouve entre autres à Leeuwarden (Prov. Bibl.).

⁸² Décrite dans le catalogue de la Bibl. Nat. à Paris, tome 196, col. 736–737. Nous avons vu un ex. complet à Leeuwarden (Prov. Bibl.), mêlé avec les *lecturae* sur les *Libri Feudorum* et sur les Décrétales dans des édd. de 1578 chez le même éditeur. Pour cet ex. cf. aussi *infra*, notes 113 et 191.

⁸³ Décrite dans le catalogue de la Bibl. Nat. à Paris, tome 196, col. 737–738. Des exx. complets se trouvent, entre autres, à Amsterdam (Univ. Bibl.), à Cambridge (Trinity Hall) et à Francfort-sur-le-Main (Univ. Bibl.). Cette édition semble avoir eu pour modèle celle de Turin 1576 ; à la fin du tome concernant l'*Infortiatum* on trouve : «*Augustae Taurinorum 1576*», voir H. M. ADAMS, *Catalogue of books printed on the continent of Europe 1501–1600 in Cambridge Libraries*, Cambridge 1967, sous B 123.

*Les éditions des lecturae sur le Digeste par Jean de Gradibus*1. *Le Digestum Vetus*

Dès les plus anciennes éditions incunables, la *lectura* sur la *prima pars* du *Digestum Vetus* (DV I) et celle sur la *secunda pars* (DV II) ont été publiées séparément.⁸⁴ La dernière édition du XV^e siècle fut celle de Lyon 1498 chez Johannes Siber.⁸⁵

La première édition du XVI^e siècle parut à Venise en 1506, également en deux volumes. A la fin de l'un et de l'autre figure le nom de l'imprimeur, Gregorius de Gregoriis, avec les dates du 13 juillet (DV I) et du 18 novembre 1506 (DV II).⁸⁶ La page de titre commune, qui se trouve avant le début de la *lectura* sur DV I, annonce : *Commentaria ... Bal[di] de Perusio in primam et secundam partem ff. veteris, cum novis eiusdem Bal[di] additionibus et aureis Trac[tatibus] de pactis et de constitu[to], quos alia huc usque impressa non habent, necnon ... additionibus et apostillis domini Benedicti de Vadis de Forosempromii ... noviter impressa.*

Nous ne nous arrêterons pas au problème très complexe des *additiones* de Balde.⁸⁷

La mention des deux traités de Balde – *De pactis* et *De constituto* –, en revanche, mérite bien notre attention. Ils n'ont pas été imprimés dans des éditions incunables, mais il en existe une (première) édition à part, imprimée à Venise le 16 mars 1503.⁸⁸ Il est assez probable que, en 1506, on avait l'intention d'ajouter aux *lecturae* sur le *Digestum Vetus*

C'est sans doute la suite d'une erreur de la part de l'imprimeur de 1585 ; il ne s'agit pas d'un même tirage.

⁸⁴ Voir COLLI (note 31), pp. 271–273, nos. 71–79.

⁸⁵ COLLI (note 31), pp. 272–273, no. 79.

⁸⁶ Cette édition nous a été très aimablement signalée par notre ami Vincenzo Colli. Le seul ex. connu semble se trouver à Cologne (Univ. Bibl.). Nous avons pu le consulter nous-même après que des renseignements précieux nous avaient déjà été fournis par notre collègue et ami Klaus Luig (Cologne). Le premier tome compte 377, le second 180 feuillets.

⁸⁷ Il faudra attendre les recherches de Vincenzo Colli sur ce problème.

⁸⁸ Nous devons la connaissance de cette édition également à Vincenzo Colli. Elle se trouve à Munich (Univ. Bibl.). Outre les deux traités on y trouve une brève *repetitio* de la loi *Si post dotem* (D. 24,3,40). L'édition compte 8 feuillets. Il n'y a pas de gloses marginales. C'est probablement d'après cette édition que les deux traités ont été réimprimés dans les recueils de *Tractatus (varii)*, à savoir ceux de Milan 1521, de Lyon 1535, de Lyon 1544, de Venise 1548, de Lyon 1549 et de Venise 1584, ainsi que dans le recueil *Tractatus de pactis*, publié à Berlin en 1582. Le *Tractatus de constituto* a été repris dans le recueil *Tractatus de mercatura* (éditions de Lyon 1558 et de Cologne 1575, 1576 et 1595). Pour leur réimpression dans les «*opera omnia*» de Balde voir *infra*, note 113.

une réimpression de cette édition de 1503. Mais apparemment ce projet n'a pas pu être réalisé. Ni dans le premier ni dans le second volume de 1506 nous n'avons retrouvé le texte des deux traités.⁸⁹

Benedictus de Vadis est un juriste italien (de Fossombrone) assez peu connu.⁹⁰ On trouve bien des *additiones* de sa main dans des éditions de plusieurs autres ouvrages de droit savant.⁹¹ Dans l'une de ses *additiones* sur Balde il raconte une histoire datant du temps de ses études de droit à Sienne en 1490.⁹²

Du tome contenant la *lectura* sur la *prima pars* du *Digestum Vetus* une seconde édition parut à Venise en 1507, chez un autre imprimeur, Arrivabenus.⁹³ Nous ignorons si la *lectura* sur la *secunda pars* a

⁸⁹ Nous avons cherché non seulement à la fin des deux volumes mais encore au milieu du texte, dans les titres *De pactis* (D. 2,14) et *De pecunia constituta* (D. 13,5). Nous ne les avons retrouvés pas non plus à la fin de l'édition de la *lectura* sur le *Digestum Novum* chez le même imprimeur (Venise 1508), voir *infra*, note 146). C'est à cet endroit que, en général, ils figurent dans les éditions des *lecturae* sur le Digeste à partir de 1572, voir *infra*, à la note 112. Ils semblent manquer dans toutes les éditions intermédiaires.

⁹⁰ Nous avons trouvé quelques renseignements utiles sur lui dans J. DE WAL, *Collectanea de vita scriptisque jureconsultorum, ab anno 1200 usque ad annum 1885*, ms. Leyde, Bibliothèque de l'Université, BPL 1356, tome VI, pp. 742-745, contenant notamment un renvoi à THOMAS ACTIUS, *Tractatus de ludo scacchorum*, in : *Tractatus universi iuris*, Venetiis 1584, t. VII, fol. 168vb-195va (q. 5 § 20, au fol. 173vb).

⁹¹ Voir les ouvrages mentionnés par ACTIUS (note 90). Il existe un grand nombre d'éditions lyonnaises de ces ouvrages ; on peut les retracer à l'aide des Tables de BAUDRIER (note 11). Outre les ouvrages signalés par Actius on trouve chez Baudrier encore Odofredus sur les *Tres Libri* et le *Repertorium* de Bertachinus.

⁹² Signalée par ACTIUS (note 90) : *additio* en marge de la *lectura* sur le § 1 de la loi *Scientiam* (D. 9,2,46,1). Nous l'avons trouvée tant dans les éditions de Venise 1577 et 1586 que dans celles du début du XVI^e siècle.

⁹³ Nous avons vu un ex. à Munich (Univ. Bibl.). Le titre ne porte que «Baldus super prima digesti veteris cum novis eius apostillis adiunctis». L'explicit fait mention d'*additiones* de Balde et de *plurimum doctorum apostillae*. L'impressum indique Georgius Ar[r]ivabenus comme imprimeur et donne la date du 12 juillet 1507. Le nombre de feuillets est le même que celui de l'éd. de 1506 (377). Nous n'avons pas pu comparer systématiquement cette édition vénitienne de 1507 avec celle de 1506 (premier volume). Le fait que l'une et l'autre comptent le même nombre de feuillets (377) pourrait faire penser qu'il n'y a pas de grandes différences pour ce qui concerne le texte de Balde. Sur ce point les titres des deux éditions ne diffèrent d'ailleurs pas beaucoup. Exception faite pour les deux traités annoncés dans le titre de 1506 (mais dont le texte ne suit pas) et omis dans le titre de 1507, la différence principale entre les deux titres est constituée par l'absence du nom de Benedictus de Vadis dans le titre de 1507. La comparaison de quelques pages au début nous a appris que les *apostillae* marginales de 1506 ne se retrouvent pas toutes dans l'édition de 1507. Pourtant l'*additio* autobiographique de Benedictus de Vadis, mentionnée *supra* à la note 92, figure bien aussi dans cette édition. Il se pourrait qu'il existe des différences seulement entre les premiers cahiers des deux éditions. Signalons qu'une faute dans la numérotation

également paru chez cet imprimeur ;⁹⁴ de toute façon nous n'en avons pas trouvé d'exemplaire.

Les éditions vénitiennes furent suivies d'une édition à Lyon en 1508, en deux volumes : le premier porte à la fin le nom de Nicolaus de Benedictis comme imprimeur, avec la date du 14 octobre, le second celui de Jacobus Sacon, avec la date du 10 novembre.⁹⁵ La page de titre commune (au début du premier volume) reproduit presque littéralement la formule de l'édition de 1506, y comprise la mention des deux traités.⁹⁶ Elle ajoute cependant : *postremoque revisa per magistrum Joannem de Gradibus ... additionibus etiam novis insertis*.

Nous n'avons pas pu comparer cette édition de 1508 avec l'une des deux précédentes et, par conséquent, il nous a été impossible d'identifier les *novae additiones* de Jean de Gradibus.⁹⁷

En 1517-1518 une nouvelle édition lyonnaise des *lecturae* sur le *Digestum Vetus* parut chez Sacon en deux volumes.⁹⁸ La page de titre

tion des feuillets (au lieu de «176» on a mis «179») se trouve dans l'une et l'autre édition, ce qui pourrait faire penser à un même tirage (du moins pour le cahier en question).

⁹⁴ Il y a bien eu des éditions d'Arrivabenus des *lecturae* de Balde sur l'*Infortiatum* et le *Digestum Novum*, voir *infra*, notes 121 et 152. L'absence d'une édition de la *lectura* sur la *secunda pars* du *Digestum Vetus* ne pourrait-elle pas s'expliquer par le fait que Gregorius de Gregoriis et Arrivabenus s'étaient mis d'accord pour que le dernier ne réédite que la *lectura* sur la *prima pars*, parce qu'il existait encore un stock suffisant de la seconde partie chez De Gregoriis? N'oublions pas que dans cette seconde partie aucune mention n'est faite des deux traités annoncés dans le titre du premier volume de l'édition de 1506.

⁹⁵ Nous en connaissons deux exemplaires complets, à Paris (Bibl. Nat.) et à Halle (Univ. Bibl.). Pour une description, voir le catalogue imprimé de la Bibl. Nat., tome 196, col. 740-741. Le premier volume compte 338 feuillets, le second 168 (le texte se termine au fol. 167). Un ex. du second volume se trouve à Gand (Univ. Bibl.), voir J. MACHIELS, *Catalogus van de boeken gedrukt voor 1600 aanwezig op de Centrale Bibliotheek van de Rijksuniversiteit Gent*, Gent 1979, sous B 59. Cf. BAUDRIER (note 11), XII, p. 320, et GÜTLINGEN I (note 20), p. 212, no. 38.

⁹⁶ Dont on n'y trouve apparemment pas le texte, pas plus que dans l'édition de 1506 (et dans les éditions mentionnées *infra*, aux notes 98 et 101). Nous tenons à remercier notre collègue et ami Dirk Heirbaut (Gand), qui a fait une vérification pour nous dans le deuxième volume.

⁹⁷ La seule comparaison qui nous ait été possible fut celle entre le premier feuillet du tome I de l'édition de Venise 1506 et celui de l'édition de Lyon 1517. D'après son titre cette dernière édition porte aussi les *additiones* de Jean de Gradibus mais elle doit contenir en outre des *additiones* de Jean Thierry (voir *infra*, à la note 99). Il y a, en effet, dans l'éd. de 1517 des *additiones* en marge qui manquent dans celle de 1506 ; il nous a été difficile, cependant, d'établir si elles proviennent de Jean de Gradibus ou de Jean Thierry.

⁹⁸ Description d'un ex. complet dans le catalogue imprimé de la Bibl. Nat. à Paris, tome 196, col. 741-742 ; autres exx. complets à Bâle (Univ. Bibl.) et à Munich (Univ. Bibl. et Bayer. Staatsbibl. [3 exx.]). Nous avons vu des exx. du premier volume à

commune mentionne d'abord les mêmes éléments que celle de 1508 mais elle ajoute des *additiones*, des *concordantiae*, des *summaria* et un *alphabeticum repertorium* de Joannes Thyerry (Thierry).⁹⁹ Ce *repertorium* ne concerne pas seulement les *lecturae* sur le *Digestum Vetus* mais également celles sur l'*Infortiatum* et le *Digestum Novum* qui furent imprimées chez Sacon en même temps, comme nous le précisons plus bas. Le *repertorium* constitue une unité typographique à part.¹⁰⁰

Cette édition a été reprise – avec les mêmes éléments sur la page de titre – dans une édition sans lieu ni date qui porte la marque de Vincentius de Portonariis à Lyon.¹⁰¹

L'édition lyonnaise suivante est celle de 1535–1536 chez Melchior et Gaspard Trechsel.¹⁰² Son contenu ressemble à celui des deux éditions précédentes mais la longue formule du titre y est simplifiée : on n'y retrouve notamment plus la mention des deux traités.¹⁰³

Sous cette forme il y a eu des rééditions en 1540–1541 pour Vincentius de Portonariis,¹⁰⁴ en 1547 chez Gaspard Trechsel,¹⁰⁵ en

Mayence (Univ. Bibl.) et à Marbourg (Univ. Bibl.), du second à Wolfenbüttel (Herzog-August-Bibl.). Le premier volume compte 345 feuillets et est daté du 3 décembre 1517 ; le second compte 165 feuillets et est daté du 12 mai 1518.

⁹⁹ Sur Jean Thierry, de Langres, voir MAFFEI, *Giuristi medievali* (note 36), p. 54 et s. ainsi que p. 76.

¹⁰⁰ Il porte sa propre page de titre et compte 24 feuillets non chiffrés. Pour les éditions ultérieures (qui suivent dans le texte) nous ne donnerons plus de détails concernant le *repertorium*.

¹⁰¹ Nous avons vu un ex. complet à Amsterdam (Univ. Bibl.) et un ex. auquel manque la page de titre du tome I à Cologne (Univ. Bibl.). Le premier tome compte 313 feuillets et le second 147. Ils semblent appartenir à une série dans laquelle ont paru aussi des *lecturae* sur d'autres parties du *Corpus iuris civilis* (dont celles sur le Code de 1526, voir *supra*, note 42).

¹⁰² Nous avons vu un ex. du tome I à La Haye (Kon. Bibl.). Exx. complets à Bâle (Univ. Bibl.) et à Zutphen (Librije St. Walburg) ; cf. aussi NUC NB 0061539. BAUDRIER (note 11), XII, p. 247, mentionne un ex. à Trèves (Stadtbibl.), mais d'après des renseignements qui nous ont été très aimablement fournis par M. Nolden (conservateur à cette bibliothèque) il s'agit seulement d'un ex. du tome II (relié avec des éditions des *lecturae* sur l'*Infortiatum* et sur le *Digestum Vetus* de 1536, cf. *infra*, notes 134 et 161). Le tome I compte 313 feuillets, le tome II 148.

¹⁰³ Le titre du tome I porte seulement : *Commentariorum ... Baldi de Ubaldis Perusini prima pars in Digestum vetus, cum adnotationibus Benedicti de Vadis Forosempronienensis ...* A la fin mêmes détails que dans les édd. de 1517 et de 1540.

¹⁰⁴ Nous avons vu un ex. à Oxford (Bodl. Libr.). Autres exx. à Francfort-sur-le-Main (MPI, voir OSLER, *Bibliographica I* [note 30], p. 568, nos. 2215–2216), à Dillingen (Studienbibl.) et à Lyon (Bibl. Mun.) ; ex. du tome I à Gênes (OSLER, *Census*). Le titre du tome I ressemble plus ou moins à celui de l'édd. de 1535 ; dans le colophon on trouve entre autres encore «*cum quibusdam ... Joannis de Gradibus ... apostillis*». Il y a 313 et 147 feuillets (comme dans l'édd. sans date, *supra*, note 101).

¹⁰⁵ Nous avons vu un ex. du tome I à Londres (Brit. Libr.) ; un ex. complet se trouve à

1549 chez le même,¹⁰⁶ en 1551 chez Nicolaus Baccaneus¹⁰⁷ ainsi que, en 1562, chez Claudius Servanius pour la Compagnie des libraires ;¹⁰⁸ chez ce dernier il y avait déjà eu une édition en 1558.¹⁰⁹

Dans la nouvelle catégorie d'éditions parues à partir de 1572 (genre *opera omnia*) on trouve les *lecturae* sur le *Digestum Vetus* toujours encore avec les *additiones* de Benedictus de Vadis et de Jean de Gradibus (sans mention de leurs noms dans le titre).¹¹⁰ Le *repertorium*

Gand (Univ. Bibl.), voir MACHIELS (note 95) sous B 60. Cf. BAUDRIER (note 11), XII, p. 263, et GÜTLINGEN, VI (1999), p. 153, nos. 25–26. Les titres portent: *tomus primus [secundus] in Digestum vetus, cui ... accesserunt adnotationes Benedicti de Vadis Forosempronien-sis et Alphabeticus Index opera Ioannis Thierrri Lingonensis*. Même nombre de feuillets et mêmes détails dans le colophon du tome I que dans l'édition de 1540.

¹⁰⁶ Voir BAUDRIER (note 11), XII, p. 263 ; ex. à Munich (BSB).

¹⁰⁷ Nous avons vu un ex. à Marbourg (Univ. Bibl.) ; autre ex. à Barcelone (Col. Abogados ; OSLER, Censur). Même titre, même nombre de feuillets et mêmes détails dans le colophon du tome I que dans l'éd. de 1547 (sauf le nom de Gaspar Trechsel, qui a été omis) ; dans le colophon du tome II on trouve : *Lugduni excussum per Nicolaum Bassaneum*.

¹⁰⁸ Nous avons vu un ex. à Mayence (Univ. Bibl.) ; autres exx. à Francfort-sur-le-Main (MPI ; voir OSLER, Bibliographica I [note 30], p. 570, no. 2223) et à Londres (Brit. Lib.). Voir également NUC NB 0061527 (Harvard). Le titre porte seulement : *Commentaria in Digestum vetus, nunc fidelissime restituta*. Les *lecturae* sur la *prima pars* et la *secunda pars* suivent avec foliotation continue (la *prima pars* se termine au fol. 313v°, la *secunda pars* au fol. 459v° ; il y a donc le même nombre de feuillets que dans les éditions précédentes). Le texte est encore imprimé en caractères gothiques.

¹⁰⁹ Ce n'est qu'au dernier moment que nous avons pu voir un ex. à Munich (BSB). La *lectura* sur la *prima pars* porte le titre : *Commentariorum in Pandectas tomus primus nunc fidelissime restitutus* [sic] ; celle sur la *secunda pars* s'appelle simplement : *Tomus secundus in Digestum vetus*. Le premier tome compte 313 feuillets, le second 147, comme les éditions antérieures (pas de foliotation continue comme dans l'éd. de 1562). Cf. OSLER, Censur (note 28), pour un ex. du tome I à Oxford (Baliol College).

¹¹⁰ Nous n'avons pas pu consulter un ex. de l'éd. de 1572, mais bien des exx. de celle de 1577. Le titre des deux tomes pour le *Digestum Vetus* dit seulement que les *commentaria* sont «*doctissimorum hominum aliis omnibus hactenus impressis adnotationibus illustrata*». On y lit aussi : «*Hac in editione non solum omnes alias aliorum editiones sed et nostram superavimus, veteribus exemplaribus conferendis et ex iis veram antiquamque lectionem restituendo*». Quant à «*et nostram*», nous n'avons pas encore pu établir quelles sont les différences avec l'édition de 1572 (qui est probablement visée par «*et nostram*») ; nous avons bien constaté, en revanche, que l'éd. de 1577 contient plusieurs éléments qui ne figurent pas dans celles d'avant 1572 («*alias aliorum editiones*»). Il s'agit d'une part du texte même de Balde, d'autre part des *additiones* en marge. Pour un exemple dans le texte de Balde voir la remarque concernant le commentaire sur la loi *Non ambigitur* (D. 1,3,9) dans R. FEENSTRA, *Ius commune et droit comparé chez Grotius : nouvelles remarques sur les sources citées dans ses ouvrages juridiques, à propos d'une réimpression du De iure belli ac pacis*, in : *Rivista internazionale di diritto comune* 3 (1992), pp. 7–36, réimprimé dans *Miscellanea Domenico Maffei dicata*, cur. A. GARCÍA Y GARCÍA [et] P. WEIMAR, III, Goldbach 1995, pp. 513–542, et dans R. FEENSTRA, *Legal Scholarship and Doctrines of Private law*, Aldershot 1996 (comme no. VI), à la page 25 [531] note 100. Comme exemple concer-

de Thierry, en revanche, a disparu en faveur du nouvel index commun à toutes les parties du *Corpus iuris civilis*.¹¹¹ Les deux traités de Balde, qui avaient été annoncés dans le titre des éditions de 1506, de 1508 et de 1517–1518 ainsi que dans celle sans lieu ni date, mais qui n'y figurent pas¹¹² – pas plus que dans les autres éditions d'avant 1572 – sont maintenant ajoutés, après le commentaire sur le *Digestum Novum*.¹¹³

2. *L'Infortiatum*

Les *lecturae* de Balde sur l'*Infortiatum* ont connu plusieurs éditions incunables : les trois premières en Italie, la dernière à Lyon chez Johannes Siber (1498).¹¹⁴ Dans toutes ces éditions les *lecturae* sur la *prima pars* et celles sur la *secunda pars* se trouvent dans une seule et même édition.¹¹⁵

C'est en 1504–1505 que parut, à Venise, la première édition du XVI^e siècle de ces *lecturae*. Dans l'exemplaire que nous avons consulté¹¹⁶ la page de titre porte seulement : *Baldus super prima et secunda Infortiati. Cum privilegio*. La *lectura* sur la *prima pars* se termine par un colophon incorrect :¹¹⁷ on y lit «*Explicit lectura domini Bal. de*

nant les *additiones* signalons l'*additio* de Benedictus de Vadis mentionnée *supra*, note 92.

¹¹¹ Voir *supra*, note 76.

¹¹² Voir *supra*, notes 89 et 96.

¹¹³ C'est le cas des exx. des éditions de 1577 et de 1586 que nous avons pu consulter. Signalons cependant que les *tractatus* y constituent une unité typographique à part de 8 feuillets (sans page de titre) et que cette unité peut être reliée après d'autres parties des «*opera omnia*» (comme c'est le cas, par exemple, dans l'ex. de Leeuwarden de l'éd. de 1576, cf. *supra*, note 82). – Le texte des *tractatus* semble, en principe, le même que celui des éditions mentionnées *supra*, note 88 ; on y a ajouté, cependant, des *adnotationes* dans la marge, comme il est annoncé dans le titre : «*cum adnotationibus Benedicti a Vadis Forosempronienensis U. I. Doctoris*». Benedictus de Vadis fut, comme nous l'avons dit (*supra*, aux notes 90–92), un juriste de la fin du XV^e et du début du XVI^e siècle. Probablement il avait écrit ces *adnotationes* dans un ex. de l'édition de 1503 ; les rédacteurs des «*opera omnia*» de Balde des années 1570 ont dû retrouver cet exemplaire en même temps que des exemplaires des *lecturae* de Balde avec ses *additiones* restées inédites (cf. *supra*, note 92). Apparemment on avait prévu une édition des *tractatus* avec les *additiones* de Benedictus de Vadis dès l'édition des *lecturae* sur le *Digestum Vetus* en 1506, voir *supra*, à la note 89.

¹¹⁴ Voir COLLI (note 31), pp. 273–274, nos. 80–83.

¹¹⁵ Le texte de ces *lecturae* est beaucoup moins étendu que celui des *lecturae* sur le *Digestum Vetus*.

¹¹⁶ Il se trouve à Cologne (Univ. Bibl.), relié dans un volume qui contient d'abord la *lectura* sur la *secunda pars* du *Digestum Vetus*, mentionnée *supra*, à la note 86.

¹¹⁷ Cette partie n'est pas foliotée. Elle compte 114 feuillets et le colophon se trouve au fol. [114]r^o (le verso est resté blanc).

perusio ... super prima et secunda parte Infortiati ...» tandis que la *lectura* sur la *secunda pars* suit encore, avec son propre colophon. Le premier colophon ajoute que la *lectura* est «*revisa per spectabilem J. u. doctorem d. Bernardinum ex capitaneis de landriano mediolanensem*» et qu'elle a été imprimée à Venise par Gregorius de Gregoriis le 23 février 1505. Dans le second colophon, à la fin de la *lectura* sur la *secunda pars*,¹¹⁸ on trouve la formule «*Explicit aurea lectura ... domini Baldi de perusio super prima et secunda infortiati. Cum additionibus*», suivie de la précision qu'elle a été imprimée à Venise par Joannes et Gregorius de Gregoriis le 7 janvier 1504.

En laissant de côté des hypothèses sur la typographie,¹¹⁹ constatons que le texte de la *lectura* semble avoir été reprise de l'édition de Venise de 1494, qui, à la fin de la *prima pars*, porte la même mention de Bernardinus de Landriano ;¹²⁰ l'on pourrait supposer que ce dernier est également l'auteur des *additiones* en marge du texte.

En 1506 une autre édition vénitienne des *lecturae* de Balde sur l'*Infortiatum* vit le jour chez Ar[r]ivabenus.¹²¹ Le titre précise entre autres¹²² qu'elle contient des *additiones* d'Andreas Barbatia, qui ne semblent pas encore figurer dans les éditions précédentes. Rappelons que des *additiones* de cet auteur se trouvent déjà dans des éditions antérieures des *lecturae* de Balde sur les *Libri Feudorum* (en 1497 et en 1502) et sur le Code (depuis 1502).¹²³

En 1508 suivit une édition qui est probablement lyonnaise. On n'y trouve nulle part le nom d'un imprimeur ou celui d'une ville. Ce n'est qu'à la fin de la première partie (la *lectura* sur Inf. I) que figure le millésime 1508, sans précision sur la date.¹²⁴

¹¹⁸ Cette partie porte une foliotation de 115 à 158 ; le colophon se trouve au fol. 158v°.

¹¹⁹ L'on pourrait supposer, par exemple, que la première partie, datée du 23 février 1505, a remplacé celle d'une édition antérieure à laquelle se rapporte le colophon de la deuxième partie, avec la date du 7 janvier 1504.

¹²⁰ Voir COLLI (note 31) no. 82 ; les autres édd. incunables (nos. 80, 81, 83 et 84) ne semblent pas mentionner le nom de Bernardinus.

¹²¹ Nous avons vu un ex. à Munich (Univ. Bibl.) ; il nous a été très aimablement signalé par Vincenzo Colli. Cette édition est datée du 15 décembre 1506. Elle compte au total 175 feuillets (*prima pars* jusqu'à fol. 128, *secunda pars* à partir de fol. 129).

¹²² Il porte aussi : *cum suis* [à savoir Baldi] *repetitionibus ex veteri matrice sua propria manu scriptis et extractis et nuper suis locis superadditis et insertis*. Dans l'explicit il est également fait mention de l'utilisation d'*antiquissimi codices*.

¹²³ Voir *supra*, aux notes 34 et 54.

¹²⁴ Nous avons vu un ex. à Oxford (All Souls College) et un autre à Mayence (Gutenberg Museum). D'autres exx. se trouvent à Gand (Univ. Bibl. ; voir MACHIELS [note 95] sous B 61), à Paris (Bibl. Nat.) et à Halle (Univ. Bibl.). Cf. BAUDRIER (note 11),

Le titre est plus vague que les titres des éditions précédentes.¹²⁵ Il porte seulement : *Baldus de perusio super prima et secunda parte Infortiati, summa cum diligentia revisus, immo et novellis glosellulis iam nuperrime in margine appositis*. Les noms de Bernardinus de Landriano et d'Andreas Barbatia manquent et il n'est précisé ni par qui la «révision» a été faite ni de qui¹²⁶ proviennent les *glosellulae* dans la marge. Nous n'avons pas pu comparer systématiquement ces *glosellulae* avec les *additiones* des éditions vénitiennes. Il semble que, pour la plupart, elles aient été reprises de l'édition de 1504–1505 ; d'autres proviennent probablement de celle de 1506.¹²⁷ Quant à celles qui ne s'y trouvent pas, pourrait-on supposer qu'elles viennent de Jean de Gradibus dont des *additiones* sont annoncées sur les pages de titre des *lecturae* sur le *Digestum Vetus* et le *Digestum Novum* de la même année?¹²⁸

Le manque de précisions qui caractérise cette édition de 1508 se poursuit dans les éditions ultérieures. Il y en a deux sans lieu ni date. Elles sont sans doute lyonnaises. L'une doit probablement être datée de 1518 ; elle semble appartenir à une série d'éditions d'autres *lecturae* de Balde sur le Digeste où figurent des dates de 1517 et 1518.¹²⁹ L'autre édition non datée fait partie d'une série de toutes les *lecturae* de Balde qu'on doit probablement dater des années 1520.¹³⁰ L'une et l'autre des éditions non datées concernant l'*Infortiatum* portent un nouvel élément sur leur page de titre : la mention d'*additiones* et de *summaria* de

XII, p. 320, et GÜTLINGEN I (note 20), p. 212, no. 39. L'édition compte 146 feuillets. D'après Baudrier, Machiels et Gültlingen elle a été imprimée par Sacon à Lyon.

¹²⁵ A la différence de la première édition lyonnaise des *lecturae* sur le *Digestum Vetus*, qui a copié servilement le titre de l'édition vénitienne de 1506, différent de celui de 1507, cf. *supra*, notes 86 et 93.

¹²⁶ Nous employons le terme «qui» (deux fois) en laissant ouverte la question de savoir s'il s'agit d'une ou de plusieurs personnes.

¹²⁷ A savoir celles de Barbatia.

¹²⁸ Elles ne se retrouvent qu'en partie dans les éditions des années 1572 et suivantes ; dans ces éditions figurent, en revanche, beaucoup d'*additiones* qui manquent dans celle de 1508 (probablement dans toutes les éditions lyonnaises qui l'ont suivie), voir *infra*, note 142.

¹²⁹ Voir *supra*, à la note 98, et *infra*, à la note 156. De l'éd. des *lecturae* sur l'*Infortiatum* en question nous avons vu des exx. à Mayence (Univ. Bibl.) et à Wolfenbüttel (Herzog-August-Bibl.) ; autres exx. à Paris (Bibl. Nat.), à Bâle (Univ. Bibl.) et à Munich (Univ. Bibl.). Cette édition compte 142 feuillets.

¹³⁰ Voir *supra*, note 101. Nous avons vu un ex. à Amsterdam (Univ. Bibl.) et nous possédons quelques copies d'un ex. à Tübingen (Univ. Bibl.). Cette édition compte 129 feuillets.

Joannes Thyerry (Thierri)¹³¹ que nous avons déjà rencontrés dans les *lecturae* sur le *Digestum vetus* ;¹³² son *repertorium alphabeticum*¹³³ est également annoncé.

Des éditions lyonnaises datées reparaissent en 1536,¹³⁴ en 1541,¹³⁵ en 1547,¹³⁶ en 1548,¹³⁷ en 1551¹³⁸ et en 1558.¹³⁹ Elles ressemblent beaucoup à celle des années 1520.¹⁴⁰ En 1562 les *lecturae* sur l'*Infortiatum* sont réunies avec celles sur le *Digestum Novum* et sur les Institutes et avec le *Repertorium* de Thierry dans un seul et même volume, portant une page de titre commune et une foliotation continue.¹⁴¹

Pour les éditions des *lecturae* sur l'*Infortiatum* à partir de 1572 nous renvoyons, en principe, à ce qui a été dit sur les éditions des *lecturae* sur le *Digestum Vetus* de cette époque.¹⁴²

¹³¹ L'orthographe du nom varie avec les éditions.

¹³² Voir *supra*, à la note 99.

¹³³ Voir *supra*, à la note 100.

¹³⁴ Nous avons vu des exx. à Trèves (Stadtbibl.) et à Bâle (Univ. Bibl.), reliés avec la *lectura* sur le *Digestum Vetus* II, voir *supra*, note 102. A ajouter un ex. à Zutphen (Librije St. Walburg). 129 feuillets.

¹³⁵ Nous possédons une copie de la page de titre de l'ex. de Dillingen (Studienbibl.) ; probablement l'éd. a été faite pour Vincentius de Portonariis, cf. *supra*, à la note 104. Autres exx. à Gênes (OSLER, Census) et à Munich (BSB). 129 feuillets.

¹³⁶ Ex. à Gand (Univ. Bibl.), voir MACHIELS (note 95), sous B 62 ; imprimé par Georgius Regnault, 129 feuillets.

¹³⁷ Nous avons vu un ex. à Wolfenbüttel (HAB) ; imprimé par Georgius Regnault, 129 feuillets. Autres exx. à Munich (Univ. Bibl. et BSB).

¹³⁸ Nous avons vu un ex. à Marbourg (Univ. Bibl.) ; autre ex. à Munich (BSB). Imprimé par Petrus Taco et Jacobus Faure, 129 feuillets.

¹³⁹ Ex. à Utrecht (Univ. Bibl.) ; relié avec les *lecturae* sur le *Digestum Novum* et sur les Institutes, cf. *infra*, note 166, et *supra* note 72) ; autre ex. à Munich (BSB). Pour les *lecturae* sur le *Digestum Vetus* de la même année, voir *supra*, note 109.

¹⁴⁰ Nous n'avons pas noté toutes les variantes dans les titres (comme nous l'avions fait pour les *lecturae* sur le *Digestum Vetus*, voir *supra*, notes 103 et s.).

¹⁴¹ Nous avons vu un ex. à Londres (Brit. Libr.) ; autre ex. à Francfort-sur-le-Main (MPI, voir OSLER, Bibliographica I [note 30], p. 570, no. 2224). Voir également NUC NB 0061542. Le titre porte : *In Infortiatum, Digestum novum et Instituta commentarii. Accessit ... index in Digesta et Instituta*. L'édition fut imprimée par Claudius Servanius pour la Compagnie des libraires (cf. *supra*, à la note 108). Elle compte 217 feuillets. Le texte est encore imprimé en caractères gothiques.

¹⁴² Voir *supra*, aux notes 110 et s. Signalons cependant deux particularités concernant l'édition des *lecturae* sur l'*Infortiatum*. En premier lieu la présence d'une *additio* portant le nom de Benedictus de Vadis est particulièrement intéressante ici, parce que les éditions antérieures ne semblent pas avoir porté des *additiones* de cet auteur (cf. *supra*, aux notes 127 et 128). Sur la loi *Quae dotis* (D. 24,3,33), ver. *Causa mortis, in medio* (éd. 1577, fol. 15r^o) on lit : «Et pridie ego Benedictus de Vadis foro Sempronienis legum doctor consului de hoc in quadam causa reverendissimi do. Archiepiscopi Spalatensis contra scholam S. Marci ... (suivent 7 lignes)» ; pour une pareille *additio*

3. Le *Digestum Novum*

Tout comme pour les *lecturae* sur le *Digestum Vetus* et sur l'*Infortiatum*, il existe pour celle sur le *Digestum Novum* – beaucoup moins volumineuse que les autres¹⁴³ – plusieurs éditions incunables : trois italiennes et une lyonnaise (en 1498 chez Johannes Siber).¹⁴⁴

Pour autant que nous le sachions, les premières éditions du XVI^e siècle parurent en 1508 seulement. Il s'agit de deux éditions qui se suivirent d'assez près : l'une, chez Nicolaus de Benedictis à Lyon, date du 27 octobre 1508 ;¹⁴⁵ l'autre, chez Gregorius de Gregoriis à Venise, date du 15 novembre.¹⁴⁶

Le titre de l'édition lyonnaise porte : *Lectura ... domini Baldi de ubaldis de perusio super ff. novo, cum additionibus novis egregii viri magistri Johannis de gradibus utriusque iuris professoris in Inclyta urbe Lugdun[ensi] ceptis ac perfectis*.¹⁴⁷ Jean de Gradibus y figure comme le seul auteur d'*additiones* mentionné nommément. Bien que le terme *novae additiones* puisse être interprété dans le sens que quelques *additiones* anciennes auraient été reprises d'une édition antérieure, la plupart des *additiones* proviennent probablement de cet auteur.¹⁴⁸

autobiographique cf. *supra*, note 92. Pour d'autres *additiones* nous ne pouvons que supposer qu'elles proviennent de Benedictus de Vadis (à cause du type de renvois qui s'y trouvent) ; cf. encore l'hypothèse que nous avons lancée *supra*, à la fin de la note 113. – Une autre particularité, constatée dans l'édition des *lecturae* sur l'*Infortiatum* de 1586, est la mention de Brunorus a Sole Venetus comme auteur de corrections et d'ajouts, voir fol. 124v^o (fin de la *prima pars*) et fol. 167v^o (fin de la *secunda pars*). On trouve, en effet, des *additiones* signées B.S., dont une qui renvoie à une édition du Digeste de Venise 1584 (fol. 134r^o).

¹⁴³ Dans les différentes éditions elle compte entre 39 et 47 feuillets. Signalons d'ailleurs qu'il ne semble en exister aucun manuscrit.

¹⁴⁴ Voir COLLI (note 31), pp. 274–275, nos. 85–88.

¹⁴⁵ Nous avons vu des exx. à Oxford (All Souls College) et à Mayence (Gutenberg Museum). Autres exx. à Paris (Bibl. Nat.), à Gand (Univ. Bibl. ; MACHIELS (note 95), sous B 63) et à Halle (Univ. Bibl.). Cf. BAUDRIER (note 11), XII, p. 320 (qui l'attribue à tort à Saxon), et GÜTLINGEN I (note 20), p. 115, no. 38. L'édition compte 44 feuillets.

¹⁴⁶ Nous avons vu un ex. à Cologne (Univ. Bibl.). L'édition compte 51 feuillets.

¹⁴⁷ Les précisions «cum additionibus ... perfectis» ne sont pas répétées dans le colophon au fol. 44r^o.

¹⁴⁸ Nous aimerions considérer comme une *additio* caractéristique pour Jean de Gradibus celle sur le § *Qui ita stipulatur* [II] (de la loi *Eum qui*, D. 45,1,56,4) : «... haec est pulchra quaestio et saepe est in practica, maxime in Francia, ubi istud pactum revenditionis frequenter in contractu emptionis et venditionis apponitur usque ad certum tempus» (cette *additio* figure au fol. 18v^o de l'édition de 1508 ; on le retrouve encore au fol. 19v^o de l'éd. de 1577).

Dans l'édition vénitienne le titre porte seulement : *Baldus super digesto novo, cum apostillis noviter editis*. L'incipit, en revanche, précise que ces *apostillae* sont de Benedictus de Vadis.¹⁴⁹ Elles semblent différentes de celles de l'édition lyonnaise¹⁵⁰ et elles ne se retrouvent pas dans la plupart des éditions postérieures.¹⁵¹

Une autre édition vénitienne parut en 1511, chez Arrivabenus,¹⁵² imprimeur dont nous avons rencontré déjà des éditions des *lecturae* sur le *Digestum Vetus*, en 1507,¹⁵³ et sur l'*Infortiatum*, en 1506.¹⁵⁴ Le titre mentionne tant des *additiones* de Balde lui-même que des *apostillae et concordantiae* ajoutées *per multos preclarissimos doctores*.¹⁵⁵

En 1518 une nouvelle édition lyonnaise parut chez Jacobus Sachon, avec la date du 23 janvier.¹⁵⁶ La page de titre répète¹⁵⁷ d'abord «*cum additionibus ... Johannis de gradibus ...*» mais ajoute ensuite la mention d'une *tersa castigatio*, de *summaria*, de *numeri*, d'*additiones*,¹⁵⁸ de *concordantiae* et du *repertorium alphabeticum* de Johannes Thierry. Cela nous rappelle le titre de l'édition des *lecturae* sur le *Digestum Vetus* de 1517-1518.¹⁵⁹

L'édition de 1518 fut suivie d'une édition sans lieu ni date, portant la marque de Vincentius de Portonariis à Lyon et datant probablement

¹⁴⁹ On y lit : «*cum apostillis d. Bene. va. foro.*», ce qui probablement doit être interprété comme «*domini Benedicti Vadi Forosempronienensis*» (cette précision n'est pas répétée dans le colophon). On notera surtout l'*additio* au commentaire sur le § *Valeri(an)us* de la loi *Creditor* (D. 46,3,102,2), in verbo *Summa* : «*Et hoc idem praticatur hic venetiis*».

¹⁵⁰ Nous avons pu comparer seulement les *additiones* de quelques pages.

¹⁵¹ Notamment pas dans les éditions des années 1572 et suivantes qui, ailleurs, ont bien ajouté des *additiones* de Benedictus de Vadis.

¹⁵² Nous avons vu un ex. à Munich (Univ. Bibl.). A la fin on lit «*per Georgium arrivabenum*» et la date du 15 mai 1511. Il compte 51 feuillets.

¹⁵³ Voir *supra*, à la note 93.

¹⁵⁴ Voir *supra*, à la note 121.

¹⁵⁵ Les *apostillae* diffèrent, en partie, de celles de l'édition de Venise 1508.

¹⁵⁶ Nous avons vu des exx. à Marbourg (Univ. Bibl.), à Mayence (Univ. Bibl.) et à Wolfenbüttel (HAB) ; autres exx. à Paris (Bibl. Nat.), à Bâle (Univ. Bibl.) et à Munich (Univ. Bibl.). MARCHAND (note 9), p. 210, mentionne une éd. avec la date du 23 juin 1518, ce qui est probablement une erreur pour 23 janvier 1518. Baudrier et Gültlingen ne la mentionnent pas parmi les éditions de Sacon de 1518 (le colophon porte «*Sachon*» au lieu de «*Sacon*»). L'édition compte 43 feuillets.

¹⁵⁷ La répétition de la formule de l'édition de Lyon 1508 n'est pas tout à fait littérale : il manque «*novis*» (après «*additionibus*») et «*in Inclitya urbe Lugdun[ensi]*».

¹⁵⁸ Une *additio* de Thierry semble figurer déjà à la première page, à la fin de l'*additio* de Jean de Gradibus sur le mot *Olim*.

¹⁵⁹ Cf. *supra*, aux notes 98 et s.

des années 1520.¹⁶⁰ Celle-ci semble avoir repris tous les éléments de l'édition de 1518.

C'est le cas également des éditions datées parues à Lyon en 1536,¹⁶¹ en 1541,¹⁶² en 1547,¹⁶³ en 1549,¹⁶⁴ en 1551¹⁶⁵ et en 1558.¹⁶⁶ Rappelons qu'en 1562 la *lectura* sur le *Digestum Novum* a été incorporée dans une édition réunissant les *lecturae* sur l'*Infortiatum* et sur les *Institutes* ainsi que le *repertorium* de Thierry.¹⁶⁷

A partir de 1572 le sort de la *lectura* sur le *Digestum Novum* – pour ce qui concerne l'édition – a été, en principe, le même que celui des *lecturae* sur le *Digestum Vetus* et sur l'*Infortiatum*.¹⁶⁸

Les éditions de la lectura sur les Libri Feudorum par Jean de Gradibus

Comme nous l'avons déjà signalé plus haut,¹⁶⁹ il y a eu quatre éditions du XVI^e siècle qui ont précédé celle de Lyon 1522 dont s'est occupé Jean de Gradibus.

¹⁶⁰ Voir *supra*, note 101. Nous avons vu un ex. à Amsterdam (Univ. Bibl.) et nous possédons quelques copies d'un ex. à Tübingen (Univ. Bibl.). Cette édition compte 39 feuillets.

¹⁶¹ En général, les exx. sont reliés avec ceux de l'édition des *lecturae* sur l'*Infortiatum* de 1536 ; voir ce que nous avons écrit à leur propos *supra*, note 134 (à ajouter un ex. à Wolfenbüttel [HAB]). L'édition compte 39 feuillets.

¹⁶² Mêmes détails que pour l'édition des *lecturae* sur l'*Infortiatum* de 1541, voir *supra*, note 135. A ajouter un ex. à Utrecht (Univ. Bibl.). L'édition compte 39 feuillets.

¹⁶³ Ex. à Gand (Univ. Bibl.), voir MACHIELS (note 95), sous B 64 ; cf. GÜTLINGEN, VI (note 43), p. 153, no. 27. Imprimé par Gaspard Trechsel, 39 feuillets.

¹⁶⁴ Exx. à Munich (Univ. Bibl. et BSB) ; cf. BAUDRIER (note 11), XII, p. 263. Imprimé par Gaspard Trechsel, 39 feuillets.

¹⁶⁵ Nous avons vu un ex. à Marbourg (Univ. Bibl.) ; cf. NUC NB 0061541. Probablement imprimé par les mêmes imprimeurs que les *lecturae* sur l'*Infortiatum* de 1551 – Petrus Taco et Jacobus Faure –, cf. *supra*, note 138.

¹⁶⁶ Mêmes détails que pour l'édition des *lecturae* sur l'*Infortiatum* de 1558, voir *supra*, note 139. Le titre semble avoir été beaucoup abrégé («Ad Digestum novum, ita mendis purgatus ut nunc renasci judicetur»). L'édition compte 39 feuillets.

¹⁶⁷ Voir *supra*, note 141.

¹⁶⁸ Voir *supra*, aux notes 110 et s. Pour une première particularité de la réédition de la *lectura* sur le *Digestum Novum*, voir *supra*, note 151. Signalons en outre que les *additiones* de Jean de Gradibus semblent avoir été reprises dans ces éditions, encore que son nom n'y figure plus, ni dans le titre ni dans un explicite. Il y a là une différence avec Jean Thierry, dont les *concordantiae*, *summaria* et *adnotationes* sont encore mentionnés dans l'explicite. Rappelons que les traités *De pactis* et *De constituto* figurent, en principe, après la *lectura* sur le *Digestum Novum*, cf. *supra*, à la note 113.

¹⁶⁹ Voir *supra*, aux notes 51 et s.

Cette édition, parue chez Jacobus Myt le 10 mai 1522,¹⁷⁰ se distingue des éditions précédentes d'abord par son format : elle est in-quarto. La page de titre ajoute, après une répétition de la formule figurant dans celle de 1517 :¹⁷¹ *Sunt et novissime adiecta summaria cum novo et utili repertorio per Magistrum Johannem de gradibus utriusque iuris professorem*.¹⁷² Le texte même de la *lectura*¹⁷³ semble être repris de l'édition de 1517,¹⁷⁴ y compris les numéros que cette édition y avait ajoutés pour la première fois et les *additiones* de Barbatia (et d'autres auteurs), figurant dans la marge depuis l'édition de 1497.¹⁷⁵ La *Tabula quaestionum* d'Ambrosius Terzagus,¹⁷⁶ en revanche, a été remplacée par un *novum repertorium* de Jean de Gradibus, fondé sur les *summaria* qu'il avait ajoutés au texte en se servant des numéros repris de l'édition de 1517.

Ces deux éléments contribués par Jean de Gradibus à l'histoire du texte de la *lectura* de Balde sur les *Libri Feudorum* se retrouvent dans plusieurs éditions lyonnaises de la première moitié du XVI^e siècle, mais sans mention de son nom.

La première de ces éditions parut chez le même Jacobus Myt (pour Vincentius de Portonariis) le 4 juillet 1524.¹⁷⁷ Elle n'est plus in-quarto mais de nouveau in-folio. On a ajouté une *disputatio* de Joannes de Anania sur l'aliénation de fiefs.¹⁷⁸ La page de titre en décrit le contenu

¹⁷⁰ Nous avons consulté surtout l'ex. de Leyde (Univ. Bibl., Collection Meijers). Pour une description voir GÜTLINGEN II (note 21), p. 136, no. 83 ; elle ne mentionne pas l'ex. de Leyde mais bien des exx. à Berlin (Staatsbibl.), à Lyon (Bibl. Mun.), à Urbino (Bibl. Univ.), à Valognes (Bibl. Mun.) et à Wolfenbüttel (HAB). A ajouter notamment des exx. à Paris (Bibl. Nat.) et à Munich (Bayer. Staatsbibl.) ainsi que 3 exx. mentionnés dans NUC NB 061584 ; DANUSO (note 51), p. 27, signale encore des exx. à Plaisance (Bibl. Com.), à Pise (Bibl. Univ.) et à Sélestat (Bibl. Mun.).

¹⁷¹ A savoir : *Opus aureum ... Baldi de Perusia super feudis, cum additionibus ... Andree barbacie et aliorum ... doctorum. Una cum distinctione numerorum quatenus materie singulares facilius in repertorio inveniantur* (1517 : *reperiantur*). Cette numérotation dans le texte ne figure pas encore dans les éditions de 1502, de 1508 et de 1516.

¹⁷² Des formules similaires figurent dans l'incipit du texte et dans le colophon.

¹⁷³ Et du commentaire sur la *Pax Constantiae*, cf. *supra*, note 52. Dans ce qui suit nous ne mentionnerons plus ce commentaire ; signalons seulement qu'il figure dans toutes les éditions du XVI^e siècle de la *lectura* de Balde sur les *Libri Feudorum*.

¹⁷⁴ On a également repris la dédicace de Suigus, figurant au verso de la page du titre, cf. *supra*, note 54. L'*Epitaphium Baldi* y apparaît aussi.

¹⁷⁵ Voir *supra*, note 54.

¹⁷⁶ Provenant des éditions incunables depuis 1490, voir COLLI (note 31) p. 278, nos. 99–102.

¹⁷⁷ Nous avons vu un ex. à Munich (Bayer. Staatsbibl.) ; autres exx. à Paris (Bibl. Nat.) et à Bâle. L'édition compte 91 feuillets (plus 9 pour le *repertorium*).

¹⁷⁸ Sur Johannes de Anania cf. E. BESTA, *Fonti : Legislazione e scienza giuridica*

in extenso ;¹⁷⁹ avant cette description on y trouve une répétition du titre de l'édition de la *lectura* de Balde de 1522, avec mention de tous ses éléments, y compris les *summaria* et le *repertorium*, mais sans le nom de leur auteur,¹⁸⁰ Jean de Gradibus.¹⁸¹

Sous cette forme l'ouvrage a été réimprimé à plusieurs reprises à Lyon :¹⁸² en 1530 pour Vincentius de Portonariis,¹⁸³ en 1536 pour le même (imprimée par Joannes Moylin alias de Chambray),¹⁸⁴ en 1542 pour Jacobus Giunta (imprimé par Jacobus Berion)¹⁸⁵ et en 1545 (mêmes éditeur et imprimeur).¹⁸⁶

A partir de 1550 les éditions de la *lectura* de Balde sur les *Libri Feudorum* ont été modifiées une fois de plus. La page de titre porte

dalla caduta dell'Impero romano al secolo decimoquinto (Storia del diritto italiano, éd. par P. DEL GIUDICE, I 1-2), Milano 1923-1925, pp. 890-891 et 897. La *disputatio* sur l'aliénation des fiefs ne semble pas avoir été éditée avant 1524.

¹⁷⁹ Le texte même est inséré dans la *lectura* de Balde, avant le titre *Quae sunt regalia*.

¹⁸⁰ Qui se trouvent, en effet, dans l'édition.

¹⁸¹ Ce qui est assez remarquable deux ans après l'édition précédente, imprimée par le même imprimeur. Pourrait-on supposer que Jean de Gradibus était mort entre-temps? Il est vrai que dans plusieurs autres éditions des ouvrages de Balde et d'autres auteurs son nom a continué d'être mentionné encore longtemps après les derniers signes de sa vie, mais dans le cas de la *lectura* sur les *Libri Feudorum* il se pourrait qu'un nouveau rédacteur – celui qui a inséré la *disputatio* de Johannes de Anania – a préféré de mentionner ni son propre nom ni celui de Jean de Gradibus parce que ce dernier avait disparu.

¹⁸² Une édition de 1527, mentionnée par BAUDRIER (note 11), XII, p. 361, n'a probablement pas existé. Baudrier se réfère à un ex. à Gand (Univ. Bibl.), mais GÜTLINGEN I (note 20), p. 261, a déjà signalé qu'à Gand il n'y a pas d'exemplaire de 1527, tandis que s'y trouve bien un ex. de l'édition de 1517, mentionnée *supra*, note 56. Une confusion nous semble bien probable. DANUSSO (note 51), p. 27, ne fait que se référer à Baudrier pour l'existence d'une édition de 1527.

¹⁸³ Nous avons vu un ex. à Amsterdam (Univ. Bibl.) ; pour un autre ex. voir NUC NB 0061585 (Harvard). Cf. BAUDRIER (note 11), V, p. 437. L'édition compte 91 feuillets (plus 9 pour le *repertorium*). Elle porte la marque de Vincentius de Portonariis.

¹⁸⁴ Nous avons vu un ex. à Oxford (Merton College) ; voir BAUDRIER (note 11), V, p. 456, et cf. GÜTLINGEN III (note 42), p. 85. OSLER, Census (note 28), mentionne un ex. à Rome d'une édition pour Iacobus Giunta (l'ex. d'Oxford, qu'il mentionne sous la même rubrique, est cependant une édition pour V. de Portonariis). L'édition compte 91 feuillets (plus 9 pour le *repertorium*).

¹⁸⁵ Nous avons vu des exx. à Leyde (Univ. Bibl.) et à Oxford (Bodl. Libr.) ; celui de Leyde est défectueux car le dernier cahier appartient à un index des *lecturae* sur le Digeste. Autres exx. à Dillingen (Studienbibl.), à Gênes (OSLER, Census [note 28]) et à Ancona (Bibl. Com. ; DANUSSO [note 51], p. 28). L'édition compte 91 feuillets (plus 9 pour le *repertorium*).

¹⁸⁶ Nous avons vu un ex. à Leyde (Univ. Bibl., Collection Meijers) ; autres exx. à Munich (Bayer. Staatsbibl.) et à Barcelone (Col. de Abogados, voir DANUSSO [note 51], p. 28). L'édition compte 91 feuillets (plus 9 pour le *repertorium*).

«*Baldi perusini in usus feudorum commentaria*» et mentionne ensuite les *adnotationes* de Barbatia et la *disputatio* de Johannes de Anania. Dans l'ouvrage même le *repertorium* de Jean de Gradibus a été remplacé pour un nouvel *Index rerum*. Ses *summaria*, en revanche, semblent avoir été retenus.¹⁸⁷

Sous cette forme la *lectura* parut pour la première fois chez Ioannes Piderius, Lyon 1550.¹⁸⁸ Cette édition a réapparu en 1552 (même tirage avec titre changé).¹⁸⁹ Une nouvelle édition lyonnaise vit le jour en 1566, imprimée par Claudius Servanius pour la Compagnie des libraires.¹⁹⁰ Celle-ci fut reprise par une édition de Turin 1578, chez les héritiers de Nicolaus Bevilaqua,¹⁹¹ et une édition de Lyon 1585 (lion moucheté).¹⁹²

Entretemps une dernière version de la *lectura* de Balde sur les *Libri Feudorum* avait été réalisée dans une édition de Venise, *apud Iuntas*, 1580.¹⁹³ Elle est enrichie d'*adnotationes* de Vincentius Godeminus, un professeur de droit canonique de l'Université de Pise.¹⁹⁴ Elle garde,

¹⁸⁷ Sans mention de son nom.

¹⁸⁸ Nous avons vu un ex. à Londres (Brit. Libr.) ; autres exx. à Faenza (voir GENTILINI [note 17], pp. 436–437, no. 605) et dans plusieurs autres bibliothèques italiennes, mentionnées par DANUSO (note 51), p. 28 (c'est à tort qu'elle ajoute Harvard, voir la note suivante). L'édition compte 127 feuillets (plus 13 pour l'index).

¹⁸⁹ Nous avons vu 2 exx. à Munich (Bayer. Staatsbibl.) ; autre ex. à Paris (Bibl. Mazarine), voir BAUDRIER (note 11), XII, p. 228. Cf. aussi NUC NB 0061588 (Harvard). Dans les exx. de Munich et de Harvard le colophon est daté de 1550, dans celui de Paris de 1552 (d'après Baudrier). C'est à tort que DANUSO (note 51), p. 28, ne mentionne pas cette édition de 1552, encore qu'il s'agisse probablement d'une édition avec titre changé.

¹⁹⁰ Ex. à Francfort-sur-le-Main (MPI ; OSLER, Bibliographica I [note 30], p. 570, no. 2225) ; autres exx. (cf. OSLER, Censu [note 28]) à Groningue (Univ. Bibl.), à Edimbourg (Libr. Fac. Advocates), à Milan (Bibl. Univ.), à Munich (BSB) et à Bergamo (Bibl. Civ.). Cf. aussi NUC NB 0061589 et DANUSO (note 51), p. 28. L'édition compte 115 feuillets (plus 9 pour l'index).

¹⁹¹ Nous avons vu un ex. à Leeuwarden (Prov. Bibl., cf. *supra*, note 82) ; OSLER, Censu (note 28) signale d'autres exx. à Sienne (Bibl. Univ.) et à Berkeley (Robbins Coll.). Cf. aussi NUC NB 0061590 et DANUSO (note 51), p. 28. L'édition compte 94 feuillets (plus 8 pour l'index).

¹⁹² Exx. à Cambridge (Univ. Libr.), à Oxford (Magdalen College), à Milan (Bibl. Univ.) et à Paris (Bibl. Nat. ; voir cat. imprimé, tome 196, col. 737, dans la description des «*opera omnia*» de Lyon 1585). DANUSO (note 51), p. 28, mentionne encore un ex. à Mantoue (Bibl. Com.). L'édition compte 94 (plus 8) feuillets, comme celle de Turin 1578.

¹⁹³ Ex. à Francfort-sur-le-Main (MPI ; OSLER, Bibliographica I [note 30], p. 574, no. 2238) ; OSLER, Censu (note 28) signale d'autres exx. à Barcelone (Col. de Abogados), à Urbino (Bibl. Univ.) et à Milan (Bibl. Univ.). DANUSO (note 51), p. 28, ajoute encore plusieurs exx. en Italie. L'édition compte 104 feuillets (plus 9 pour l'index, qui manque à Francfort).

¹⁹⁴ Voir sur lui DANUSO (note 51), p. 24 n. 42 et p. 29.

cependant, un dernier souvenir de Jean de Gradibus sous forme de ses *summaria*.¹⁹⁵

Epilogue

Dans les lignes qui précèdent nous n'avons pas pu fournir beaucoup plus qu'un inventaire assez rudimentaire d'éditions. Leur valeur intrinsèque pour l'établissement du texte de Balde n'a pas été discutée. Une analyse des *additiones* de Jean de Gradibus et d'autres commentateurs (notamment Benedictus de Vadis) fait également défaut. Il aurait fallu beaucoup plus de temps que celui dont nous avons disposé pour faire les recherches nécessaires.

Quant au texte de Balde, il nous semble toujours bien difficile de préciser de quelles éditions on doit se servir de préférence. Nous avons pu constater, en passant, que, pour les *lecturae* sur le Digeste, il y a des différences notamment entre les éditions à partir de 1572 et celles qui la précèdent.¹⁹⁶ Est-ce que cela veut dire que les unes sont préférables aux autres? Il y a plus d'un demi-siècle nous avons essayé d'établir, à l'aide de quelques éditions imprimées, si dans un passage du commentaire sur le Code on pourrait ajouter un «non» qui nous semblait manquer, mais les éditions de 1477, de 1502, de 1526, de 1576, de 1577 et de 1585 (que nous avons consultées alors aux Pays-Bas et à Paris) se révélaient toutes contenir la même erreur.¹⁹⁷ Un autre passage defectueux, en revanche, – dans le commentaire sur l'Infortiat – s'avérait être propre à l'édition de 1585.¹⁹⁸ Nous nous demandons si des recherches plus approfondies dans les éditions que nous avons inventoriées plus haut apporteraient des résultats plus satisfaisants.

Pour ce qui est de Jean de Gradibus – que P. F. Girard a cité comme exemple de «ces aventuriers de la littérature juridique qui couraient alors les officines de libraires pour y publier, au hasard, des réimpressions de textes et d'auteurs quelconques»¹⁹⁹ –, nous devons constater

¹⁹⁵ Son nom n'y figure cependant pas.

¹⁹⁶ Voir *supra*, notes 110, 142 et 168.

¹⁹⁷ Voir R. FEENSTRA, *Reclame en Revindicatie. Onderzoekingen omtrent de rol in de ontwikkelingsgeschiedenis van het recht van reclame gespeeld door den Romeinsrechtelijken regel omtrent eigendomsovergang en prijsbetaling bij koop* (Inst. 2.1.41.), [thèse Amsterdam 1949], Haarlem 1949, p. 280 n. 2.

¹⁹⁸ *Ibidem*, p. 269 n. 2.

¹⁹⁹ P. F. GIRARD, Les préliminaires de la renaissance du droit romain, in : *Revue historique de droit français et étranger*, quatrième série 1 (1922), pp. 5–46, à la p. 44.

que, parmi les éditions de Balde que nous avons consultées, c'est seulement dans celle de la *lectura* assez brève sur le *Digestum Novum* que ses *additiones* sont plus ou moins identifiables. Mais elles y sont, à notre avis, moins caractéristiques et moins intéressantes que ses *additiones* concernant des ouvrages d'autres auteurs.

Comme nous l'avons déjà indiqué au début de la présente étude, Jean de Gradibus n'a donné que le prétexte pour établir une liste très provisoire d'éditions du XVI^e siècle des *lecturae* de droit civil de Balde. Nous espérons que, placée parmi d'autres contributions plus substantielles à la commémoration du sixième centenaire de la mort de Balde, cette liste pourra porter quelques fruits pour des recherches ultérieures sur l'un des plus intéressants juristes du moyen âge.²⁰⁰

²⁰⁰ Nous tenons à remercier tous ceux qui nous ont aidé dans la préparation de notre étude, notamment Mme M. Hewett (Le Cap) et MM. V. Colli (Francfort-sur-le-Main), W. M. Gordon (Glasgow), D. Heirbaut (Gand), L. de Ligt (Utrecht), K. Luig (Cologne), G. P. van Nifterik (Amsterdam), Nolden (Trèves), D. Osler (Francfort-sur-le-Main), G. G. B. Pikkemaat (Nimègue) et F. B. J. Wubbe (Fribourg/Suisse).